

Voyage d'études au Québec

Colloque annuel de criminologie de Magog

13-21 mai 2011

Rapport



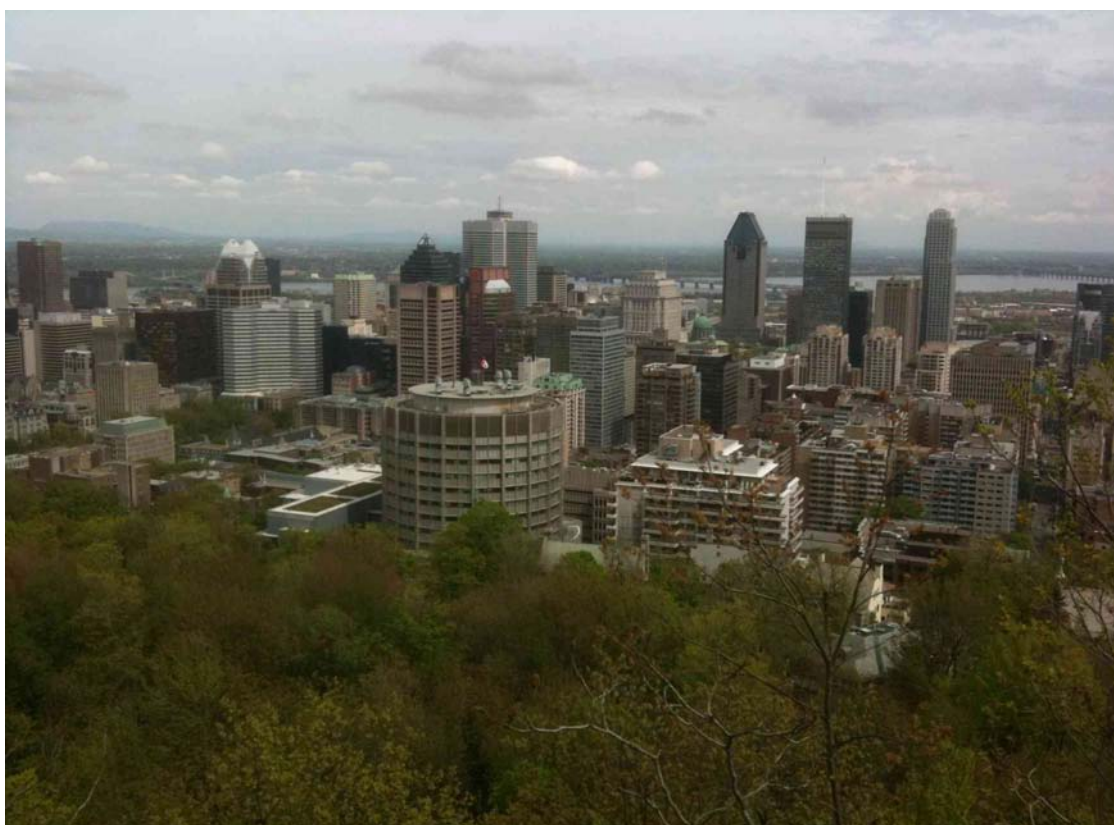
1er rang : Stéphanie LASSALLE, Carole THOUMINE, Anthony ROBERT, Joana FALXA, Aurélie JAMMES

2° rang: Aurélie GAUTHIER, Delphine GARAY, M. le Maire de SHERBROOKE, Charlotte DODIER, Laurent BEARD, Alexandre BOUQUET, Eric PELISSON, Sonia SIMON



Sommaire

Présentation du projet	p.3
Présentation du partenariat	p.4
Présentation des participants	p.7
Programme du voyage d'études	p.10
Découverte du Québec	p.12
Restitution des ateliers du colloque de Magog 16-18 mai	p.18
Compte-rendu de la journée thématique du jeudi 19 mai	p.75
Suites du voyage d'études	p.83
Conclusion	p.87
Remerciements	p.88
Bibliographie et sites internet	p.89



La ville de Montréal, vue depuis le Mont royal

Présentation du projet

Une initiative a été lancée en 2010 par Eric Péliisson via un voyage d'étudiants du master II de sciences-po Lille en formation initiale et continue qu'il dirige sur les questions de gestion de la prévention des discriminations et de la promotion de la diversité. Il s'agit d'une thématique travaillée depuis plusieurs décennies au Québec mais relativement récente en France (loi de 2004 créant la Halde). Le transfert du master vers l'école de management de Strasbourg, ayant de fait suspendu le master durant une année, a donné l'opportunité de lancer cette année une seconde dynamique sur un sujet neuf. A partir de son expérience d'enseignement à l'Ecole nationale d'Administration pénitentiaire, Eric Péliisson a proposé aux partenaires un voyage d'études sur la thématique de la criminologie en général et de la réinsertion sociale des détenus en particulier. Il est en effet apparu évident qu'une comparaison franco-québécoise sur les questions de la prise en charge du détenu pouvait être porteuse de réflexions et de bonnes pratiques. Le Québec est sur ce sujet aussi en avance sur la France où la criminologie n'est enseignée qu'en troisième cycle de droit (hormis quelques certificats dans certaines universités en L3) et non en interdisciplinarité dès le premier cycle universitaire comme au Québec.

La criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur la question criminelle. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : la probation, les prisons, les maisons de transition, les jeunes contrevenants, la police, la prévention de la délinquance, l'action auprès des victimes, etc.

L'office franco-québécois de la jeunesse a fait fonctionner son réseau de contacts pour permettre un rapprochement des partenaires qui n'avaient pas encore de relation institutionnelle. Le partenariat né de cette mise en relation se compose de l'école nationale d'administration pénitentiaire du côté français et des services d'aide en prévention de la criminalité de l'Estrie (SAPC) ainsi que de l'enseignante en techniques policières du CEGEP (lycée de Sherbrooke) côté québécois. C'est ainsi qu'en un peu plus de quatre mois le projet s'est formalisé, principalement articulé autour du colloque de criminologie de Magog. Il a permis à 12 participants de vivre une expérience forte au Québec autour de la découverte du système pénitentiaire québécois et canadien. Le groupe était volontairement divers professionnellement, de sorte à ce que le groupe français puise également en lui-même une inspiration susceptible de générer en France des dynamiques interprofessionnelles : trois directeurs des services pénitentiaires, deux directrices d'insertion et de probation, une psychologue, un attaché d'administration pénitentiaire, deux doctorantes, une chargée de mission employée par la fédération des associations de suivi socio-judiciaire, deux enseignants (dont l'accompagnateur du groupe).

Le projet vise à construire un partenariat dans la durée sur la question de la criminologie. Le voyage d'études, cofinancé par l'OFQJ à 50% et par la formation continue des participants à 50% (ENAP, directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et association employeur). Il est prévu d'accueillir une délégation québécoise puis de renouveler le voyage d'études en 2012.

Présentation du partenariat

1. L'office franco-qubécois pour la jeunesse

Le mandat de l'OFQJ est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes français en vous apportant des solutions et un accompagnement pour la réalisation de votre projet outre-atlantique.

« *Le premier service que nous pouvons vous apporter réside dans l'information et dans l'orientation nécessaire à la bonne conduite de votre projet de mobilité. Pour cela n'hésitez pas à contacter notre [Centre de ressources](#) où vous obtiendrez une écoute et un accompagnement personnalisé et gratuit dans vos démarches.*

*Dans un second temps, pour chaque type de projet que vous pouvez réaliser avec nous, nous vous demanderons **une contribution forfaitaire** qui vous permettra de bénéficier de services optimums pour le bon déroulement de votre séjour dans la "Belle Province". »*

<http://www.ofqj.org/>

OFQJ - 11 passage de l'Aqueduc
93200 Saint-Denis

Métro : Basilique de Saint-Denis (ligne 13)
prendre la sortie 1 "passage de l'Aqueduc"

Tél. : 01 49 33 28 50 - info@ofqj.org

Montréal	Québec
934, Ste-Catherine Est, Montréal (Québec) H2L 2E9 Téléphone : (514) 873-4255 Téléphone : 1 800 465-4255 Télécopieur : (514) 873-0067 info@lojiq.org Métro : Station Berri-UQAM ou Station Beaudry	265, rue de la Couronne Bureau 200 Québec (Québec) G1K 6E1 Téléphone : (418) 644-2750 Téléphone : 1 800 465-4255 Télécopieur : (418) 644-2953 info@lojiq.org

Référents du voyage d'études:

M. Daniel Camp

Chargé de projets Coopération et insertion professionnelle,
et du réseau "Génération OFQJ"

OFQJ - Office franco-qubécois pour la jeunesse

11, passage de l'Aqueduc - 93200 Saint-Denis - France

Tél. 01 49 33 28 59 (ligne directe) - Fax. 01 49 33 28 88

dcamp@ofqj.org <<mailto:dcamp@ofqj.org>> - www.ofqj.org <<http://www.ofqj.org>>

Mme Léa Kichelewski,
Assistante Export et coopération professionnelle

OFQJ - Office franco-qubécois pour la jeunesse
11, passage de l'Aqueduc - 93200 Saint-Denis - France
Tél. 01 49 33 28 58 (ligne directe) - Fax. 01 49 33 28 88
lkichelewski@ofqj.org - www.ofqj.org

2. L'école nationale d'administration pénitentiaire

L'école nationale d'administration pénitentiaire est un établissement public administratif rattaché au ministère de la Justice qui relève de la [direction de l'administration pénitentiaire](#).

Elle est le seul établissement de formation initiale (c'est-à-dire dispensée après réussite au concours choisi) pour tous les personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques). Elle assure également la formation continue des cadres, des acteurs de formation et des différents « spécialistes » (chargés d'application informatique, moniteurs de sport,...).

Elle a pour mission de donner aux fonctionnaires pénitentiaires une formation professionnelle théorique et pratique avant qu'ils n'accèdent à un emploi. Elle offre également des possibilités de perfectionnement et de formation continue tant pour leur permettre de se préparer à une promotion (formation dite d'adaptation à la fonction) que pour se maintenir informés de l'évolution de l'action de l'administration pénitentiaire.

Le décret du 26 décembre 2000, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, érige l'ENAP en établissement public de l'Etat à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la justice.

Conformément à l'article 2 de ce même décret, l'ENAP a pour mission :

- la formation initiale et continue des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire
- la réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion
- la mise en oeuvre d'actions de partenariats avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises et étrangères.

ENAP - Ecole nationale
d'administration pénitentiaire
440, avenue Michel Serres
BP.28 47916 Agen cedex 9
Tél. : 05 53 98 98 98 / **Fax :** 05 53 98 98 99

Référent du voyage d'études:
M. René-Matthias Hantzen,
directeur de la formation continue
école nationale d'administration pénitentiaire
ministère de la justice et des libertés
+ 33 5 53 98 90 07

3. Le Service d'aide en prévention de la criminalité (SAPC)

Prônant des valeurs de justice, de respect et de sécurité, le Services d'aide en prévention de la criminalité a pour mission de prévenir la criminalité dans son milieu par l'entremise d'activités de prévention primaire (visant l'ensemble de la population), secondaire (ciblant les personnes à risque de commettre des actes criminels ou délictueux) et tertiaire (ciblant les personnes susceptibles de récidive).

Par le biais de ses nombreux services et l'encadrement dispensé tant par ses bénévoles que par son personnel qualifié, le SAPC favorise la réinsertion sociale de tout individu présentant des difficultés d'adaptation en société, qu'il s'agisse de personnes contrevenantes, de personnes défavorisées, de personnes à la santé mentale fragile, de personnes toxicomanes, de personnes itinérantes ou à haut risque d'itinérance ou de tout autre type de personne réclamant aide et soutien d'urgence.

Le SAPC joue donc un rôle essentiel dans la réhabilitation d'individus en difficulté. Son apport social et communautaire contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ce qui tend indéniablement, « par ricochet », à diminuer la criminalité de façon significative.

<http://www.sapcriminalite.com/qui-sommes-nous>

4. Les co-organisateurs du programme

Liette Picard Professeure Techniques policières Cégep de Sherbrooke 475 rue du Cégep, pav. 10 Sherbrooke Québec J1E 4K1 Téléphone: 819.564.6350 poste 4614 Télécopieur: 819.573.6464 <a href="mailto:liette.picard@cegepshe
rbrooke.qc.ca">liette.picard@cegepshe rbrooke.qc.ca <a href="http://www.cegepshe
rbrooke.qc.ca">www.cegepshe rbrooke.qc.ca	Gaétan Cloutier Directeur général Services d'aide en prévention de la criminalité 615 Du Cégep Sherbrooke, Québec J1E 2K1 (819)564-5043 poste 223 <a href="mailto:gaetansabd@qc.aira.co
m">gaetansabd@qc.aira.co m <a href="http://www.sapcriminal
ite.com/">http://www.sapcriminal ite.com/	Annie Morel Directrice adjointe Services d'aide en prévention de la criminalité 615 Du Cégep Sherbrooke, Québec J1E 2K1 (819)564-5043 poste 223 <a href="mailto:anniesabd@qc.aira.co
m">anniesabd@qc.aira.co m <a href="http://www.sapcriminal
ite.com/">http://www.sapcriminal ite.com/	Eric Pélisson Administrateur territorial HC Professeur associé EM Strasbourg Enseignant à l'ENA, à l'ENAP, à l'IRA de Lille et à l'IRA de Nantes DGS ville de Wattrelos F-59150 Wattrelos France 00.33.(0)3.20.81.65.02 pelisson@hotmail.com
---	--	--	---

5. L'Ambassade de France au Canada

L'Ambassadeur de France a été tenu informé du projet en amont et en cours de séjour de l'interview donnée à Radio-Canada.

Ambassade de France au Canada
French Embassy in Canada
42 Sussex Drive, OTTAWA K1M 2C9 - CANADA
Tel : 001/613 562 3740, Fax : 001/613 562 3704, www.ambafrance-ca.org

Présentation des participants

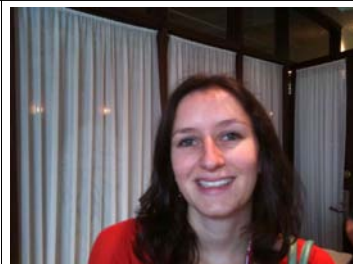
Laurent BEARD : Né le 08 février 1981 à Lyon (69).
Titulaire d'un Master de droit privé et science criminelle mention pénologie obtenu en 2005.
Entrée en formation à l'ENAP le 9 janvier 2006.
Affecté à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91) du 9 janvier 2007 au 20 juin 2009 puis au centre de détention de Riom (63) depuis le 16 juillet 2010.



Alexandre BOUQUET : Alexandre Bouquet est directeur des services pénitentiaires depuis 8 ans. Il exerce actuellement les fonctions d'adjoint au chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Nice. Il est essentiellement chargé de trois pôles : ressources humaines, sécurité, ATF (activités, travail, et formation des détenus). Docteur en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il a soutenu en 2010 une thèse sur le cautionnement pénal. Il intervient régulièrement à l'ENAP, à l'Université Paris 1 (Master 2 droit pénal et politique criminelle en Europe), et à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Master 2 droit de l'exécution des peines et droits de l'homme) sur des questions pénitentiaires diverses. Il est par ailleurs secrétaire national du Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires (SNDP-CFE-CGC).







Charlotte DODIER - 25 ans - Directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Yonne (prise de poste en février 2010). Licence de droit à L'université François Rabelais de Tours
Institut de Préparation à l'Administration Générale de Rennes
Formation à l'ENAP de février 2009 à février 2010.



Joana FALXA : 28 ans, est doctorante en droit, à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, en cotutelle avec l'Université de Salamanque (Espagne). Sa thèse porte sur la discipline pénitentiaire à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et fait l'objet d'une bourse doctorale de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire. Elle s'intéresse par ailleurs au droit des victimes de violations graves des droits de l'homme, et a travaillé pendant deux ans dans un centre pour la médiation et la résolution alternative des conflits.



<p>Auréliе GAUTHIER est psychologue clinicienne à l'Accompagnement De Jour du Réseau Bisontin d'Alcoologie. Doctorante en troisième année de psychologie à l'Université de Tours, sa thèse porte sur le vieillissement en milieu carcéral et fait l'objet de l'attribution d'une bourse doctorale de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire. <i>Dernière publication</i> : Prison du corps, geôle de l'esprit : étude du vieillissement en milieu carcéral, <i>In A quoi sert la prison?</i>, En quête de prison républicaine, enquête sur la prison contemporaine, <i>Les Cahiers de la sécurité</i> n°12, INHESJ, Avril-juin 2010.</p>	
<p>Delphine GARAY, psychologue clinicienne spécialisée en criminologie exerce à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie en soutien psychologique des personnels pénitentiaires depuis 2002.</p> <p>Interventions : Université Lille 3 niveau Licence 3^{ème} année et Master 2 psychologie.</p> <p>Membre du comité de perfectionnement du Diplôme d'Université « Psychologie et Justice » Université Lille 3</p> <p>Publications : Une lecture de l'articulation des professionnels de la santé et de la justice à travers la mise en place des Commissions Pluridisciplinaires Uniques. In : Les pratiques de soin en prison CPNLF. Ed. Elsevier Masson ; 2011</p> <p>Burnout et victimisations : effets des agressions des personnes détenues envers les personnels de surveillance. In l'Encéphale ; 2010</p>	
<p>Auréliе JAMMES : Agée de 31 ans, mariée</p> <p>Après avoir validé un parcours universitaire de juriste bilingue droit français-droit allemand, Aurélie Jammes a obtenu un DEA de droit privé et un certificat de sciences criminelles.</p> <p>Elle intègre l'ENAP en janvier 2006 au sein de la 36^{ème} promotion de Directeurs des services pénitentiaires. A l'issue de sa formation, elle est affectée au CD de Mauzac (24) en tant qu'adjointe au chef d'établissement. En 2009, elle est nommée directrice adjointe au CP de Poitiers-Vivonne (86) pour participer à son ouverture. Depuis novembre 2010, elle occupe le poste d'adjointe au chef du département sécurité et détention à la DISP de Bordeaux (33).</p>	
<p>Stéphanie LASSALLE : 34 ans, est titulaire d'un DESS de Psychologie sociale obtenu en 2000 à l'Université Bordeaux II. Après une expérience de 10 ans dans le secteur associatif tant en qualité d'accompagnatrice socio-professionnelle qu'en qualité de travailleur social au sein d'une structure d'hébergement temporaire, elle occupe depuis mai 2010, un poste de chargée de mission au sein de Citoyens et Justice, fédération des associations socio-judiciaires, où elle a particulièrement en charge le champ des mesures post-sententielles (alternatives à l'incarcération et aménagements de peine notamment).</p>	

<p>Anthony ROBERT, 33 ans est titulaire d'un DESS Gestion stratégique des Ressources Humaines et de la qualité obtenu à l'université de Reims en 2001. Après une expérience de 5 ans ½ dans une entreprise métallurgique de Charleville-Mézières en tant que Responsable Ressources Humaines, il occupe depuis le 1^{er} mars 2010 le poste de Directeur adjoint des Ressources humaines de la DISP du Nord Pas de Calais Picardie Haute Normandie.</p>	
<p>Sonia SIMON (née le 02-11-1977) : titulaire d'une maîtrise de droit mention carrières judiciaires (1999) et d'un DEA en droit privé mention droit pénal (2000). Cours de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Bordeaux (année 2000-2001), réussite au concours de Conseiller d'Insertion et de Probation en 2001, formation de CIP à l'ENAP de 2001 à 2003. Affectée au SPIP de Grasse (2003-2004) puis au SPIP de Strasbourg (2004-2009). Concours de Directeur d'Insertion et de Probation (1ère promotion) en novembre 2008 et formation à l'ENAP de février 2009 à février 2010. Affectée au SPIP de Béthune en qualité de DIP chef d'antenne le 15 février 2010.</p>	
<p>Carole THOUMINE : Titulaire d'un master 1 en psychologie, elle a occupé un premier poste de formatrice à l'ENAP en 2003 au département Administration et Management. Affectée à la Mission Insertion, plus particulièrement au sein l'unité Sciences Humaines et Criminelles, depuis un an, elle travaille sur les thématiques tels que : les troubles du comportement, la criminologie, la prise en charge des victimes, la prévention des suicides...</p>	
<p>Eric PELISSON: 49 ans, administrateur territorial HC, ancien professeur certifié d'histoire-géographie, ancien inspecteur de la jeunesse et des sports, Eric Péliesson est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, diplômé de l'Institut des Hautes études de la Défense nationale, de l'Institut des Hautes études de la sécurité et de la justice et du Cycle supérieur de management de l'Equipement. Il a occupé plusieurs postes de sous-préfet, a été magistrat des Comptes, directeur de l'action territoriale de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Il est actuellement Directeur général des services d'une collectivité territoriale. Il est par ailleurs professeur associé à l'Ecole de management de Strasbourg, et enseignant à l'ENA, à l'ENAP, aux IRA de Lille et de Nantes et ancien professeur associé à science-po Lille où il a codirigé la classe de préparation à l'ENA. Il est auteur de livres « le préfet et les libertés » (PUL, 2000), « les discriminations » (Ellipses 2006), « manuel de préparation au concours d'officier de sapeurs-pompiers » (3 tomes, Territorial Carrières publiques, 2007), « les discriminations au motif de l'apparence physique » (2011) et de nombreux articles sur les questions sociales (journal de l'action sociale...).</p>	

Programme du voyage d'études

Du correctionnel en passant par la réinsertion sociale !

	AM	DÎNER	PM	SOIRÉE
Dimanche soir 15 mai 2011	Journée libre			<u>Arrivée au Manoir des Sables</u> <u>90, avenue des Jardins</u> <u>Magog Orford Québec</u> <u>J1X 6M6</u> <u>Sortie 118 – autoroute 10</u> <u>1.800. 567.3514</u>
Du lundi 16 mai au mercredi 18 mai	Colloque 2000 La prévention et l'intervention en matière de criminalité Une empreinte pour la vie Chacun et chacune sont responsables de s'inscrire aux ateliers qui les intéressent. 8 h 30 rencontre de la Délégation Française avec nos partenaires Québécois par Liette Picard			
<u>Lundi</u> 16 mai	10 h 30 Les ateliers	12 h 00 à 13 h 30 Dîner (Déjeuner) avec nos partenaires et ASRSQ	13 h 30 Les ateliers	17 h 30 Souper conférence Inscription obligatoire 50\$ ou souper libre, selon l'intérêt des membres de la délégation. Restaurants ou d'activités suggérées sur place
<u>Mardi</u> 17 mai	9 h 00 Formation	Dîner (Déjeuner) avec nos partenaires du Service d'aide en prévention de la criminalité	13 h 30 Poursuite des séances de formation	16 h 30 Cocktail Souper libre
<u>Mercredi</u> 18 mai	9 h 00 Les ateliers	Dîner (Déjeuner) Avec partenaires de différents milieux	13 h 30 Les ateliers	Soirée Retour à Sherbrooke Hôtel Times

<p align="center">Jeudi 19 mai</p> <p>Formation de deux groupes de travail</p> <p>Groupe A (4 personnes)</p> <p>Établissement pénitencier</p> <p>Départ de Sherbrooke 8 h 00, retour 16 h 00 à l'hôtel de ville de Sherbrooke</p>	<p>Groupe A 9 h à 12 h AM</p> <p>Visite établissement pénitencier de Cowansville</p> <p>Les programmes correctionnels</p> <p>Le travail de l'agent de libération en établissement</p>	<p>Dîner à l'établissement avec les collaborateurs</p>	<p>Groupe A 13 h à 15 h PM</p> <p>Les programmes de sorties avec ou sans surveillance</p> <p>Mesures prises dans le soutien aux personnes victimes</p> <p>Témoignage d'une personne incarcérée</p>	<p align="center"><u>Fin de journée</u></p> <p align="center"><u>16 h à 17 h</u></p> <p align="center">Cocktail dînatoire Hôtel de ville de Sherbrooke et signature du livre d'Or par les membres de la délégation française</p> <p align="center"><u>19 h 00</u></p> <p align="center">Souper Restaurant le Bacchus et remise des souvenirs</p>
<p>Groupe B (8 personnes)</p> <p>Maison de transition (programme de réinsertion sociale)</p> <p>Victimes</p> <p>Jeunes contrevenants</p> <p>Début 9 h 00</p>	<p>Groupe B AM 9 h 00 à 12 h</p> <p>Les services en réinsertion sociale et prévention de la récidive offerts par le Service d'aide en prévention de la criminalité</p>	<p>12 h à 13 h</p> <p>Dîner maison de transition CRC</p> <p>L'étape avec nos collaborateurs</p>	<p>Groupe B <u>13 h 15 à 15 h 45</u> Pm</p> <p>- L'intervention auprès des personnes victimes : les services offerts par nos programmes</p> <p>- L'intervention auprès des jeunes contrevenants, la déjudiciarisation et les mesures post-pénales</p>	

Découverte du Québec

" Certains pensent qu'ils font un voyage, en fait, c'est le voyage qui vous fait ou vous défait. " Nicolas Bouvier, L'usage du monde.



Arrivée le vendredi 13 mai vers 14h00 à l'aéroport de Montréal, sous une chaleur moite.

Rapidement nous avons dû nous habituer aux règles de conduite québécoises et à la boîte automatique de nos deux vans 8 places. Voici quelques règles de base pour éviter tout désagrément :

- avant le carrefour tu t'arrêteras et non pas devant le feu qui se trouve après l'intersection
- jamais tu ne confondras la pédale d'embrayage avec la pédale de frein (autrement trouve toi un bon dentiste)
- ton break à bras (frein à main pour les non initiés) jamais tu n'oublieras ; pas plus que tu ne devras le confondre avec le bouton d'ouverture du capot...



Samedi 14 mai 2011 : visite de Montréal, dans un bus jaune d'écoliers, avec Philippe, professeur d'histoire géographique et membre de l'association "L'Autre Montréal". Cette visite de 3 heures nous a permis de comprendre la naissance de la plus grande ville francophone d'Amérique du Nord, à travers la visite de ses différents quartiers. A noter que Montréal compte 1,7 millions d'habitants et 4 millions si l'on ajoute l'agglomération.



Organisme sans but lucratif, le Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal poursuit ses explorations depuis plus de vingt-cinq ans. Avec ses animateurs et chercheurs passionnés, formés en architecture, en histoire, en urbanisme ou en sciences sociales, L'Autre Montréal permet de plonger dans le vif des réalités urbaines. Avec ses circuits stimulants et sa documentation étoffée et souvent inédite, L'Autre Montréal ne fait pas que montrer : il explique. Ce qui n'exclut pas le plaisir au passage ! <http://www.autremontreal.com/>



L'après-midi fut consacrée au magasinage et sortie dans un bar branché de Montréal, afin de s'immerger au mieux dans la culture québécoise.

Dimanche 15 mai 2011 : départ pour Magog sous la pluie, ville où a lieu le colloque. Les quelques errements géographiques dans la ville auront permis à certains de passer sous le Saint Laurent et à d'autres de passer le Pont Champlain qui menace toujours de s'effondrer selon nos informations... L'hôtel à Magog, en pleine nature, nous a offert nos premières visions des castors et des marmottes.



Lundi 16 mai 2011 : accueil par nos homologues québécois : Liette PICARD, Gaétan Cloutier et Annie Morel (Cf leurs CV page 6), qui nous ont sans cesse répété : "*surtout, gênez vous pas !*". Il faut d'ailleurs dès à présent remercier Liette, Gaétan et Annie pour leur merveilleux accueil et leur disponibilité durant tout le long du séjour à Magog et à Sherbrooke.

Le colloque sur la criminalité a ensuite débuté pour durer 3 jours jusqu'au mercredi 18 mai.

Chacun a pu participer aux ateliers de son choix (Cf. comptes-rendus à la suite du rapport) et surtout rencontrer des professionnels du monde judiciaire : criminologues (et non ce n'est pas un "gros" mot là-bas !), psychologues, travailleurs sociaux, agents de libération conditionnelle, responsables de maisons de transition, etc.

Ces trois premières journées ont aussi été l'occasion de commencer à comprendre le système judiciaire québécois et d'échanger sur nos pratiques professionnelles respectives.

Petit aparté pour faire des jaloux : les Procureurs de la Couronne sont aux 35 heures, les Tribunaux ferment à 17h00 et un agent de libération conditionnelle perçoit environ 40.000 dollars canadiens par an (impôts déduits), en début de carrière.

La délégation a été sollicitée par Radio-Canada en vue d'une interview, qui s'est déroulée le mercredi 18 mai à Sherbrooke dans les locaux du média. L'entretien peut être écouté sur le site de la radio, sous le lien suivant:

http://www.radio-canada.ca/emissions/Estrie_express/2010-2011/index.asp



Mercredi 18 mai après-midi, départ pour Sherbrooke, après le dernier atelier du colloque, et promenade agréable autour du lac des Nations.



Jeudi 19 mai 2011 : visite d'un établissement pénitentiaire pour 8 d'entre nous. Les 4 autres sont partis pour un programme bien chargé : visite d'une maison de transition, rencontre avec la directrice d'un CAVAC, et d'une médiatrice venue nous parler de la justice alternative (Cf. compte rendu).



Nous nous sommes ensuite tous retrouvés à la mairie de Sherbrooke où nous avons été accueillis par le maire qui, après un discours de bienvenue, nous a fait signer son livre d'or et visiter sa mairie.

A noter que Sherbrooke a été élue la ville du bonheur au Canada. "*A voir le maire, on comprend pourquoi.*" (Dixit une Béthunoise).

Cette journée, des plus enrichissantes, s'est terminée autour d'un repas, musicalement animé, où nos hôtes nous ont offert des cadeaux qui nous ont tous émus. Ce repas a également permis de confirmer l'intérêt que les québécois portent à la France.

S'il est vrai nous connaissons quelques uns de leurs chanteurs(euses), force est de constater que nous n'avons que très peu de connaissances sur leur culture ou leur mode de vie.



A noter qu'eux pensent (en vrac) que : nous avons des petits frigos, que nous buvons du vin à tous les repas ou encore que nous faisons 4 repas par jour.

Vendredi 20 mai 2011 : retour vers Montréal où nous avons enfin pu avoir une vue imprenable sur la ville, du haut du mont Royal, et sur les écureuils du parc.

En conclusion, nous avons été accueillis de manière remarquable. S'il fallait résumer le Québec et les québécois en un mot, ce serait AUTHENTICITÉ.

C'est peut-être réducteur de dire que nous n'avons entendu et vu que des choses positives concernant leur système pénitentiaire : évaluation systématique de tous leurs détenus pendant 6 semaines, mise en place de programmes divers et variés en fonction des problématiques repérées, travail pluridisciplinaire, qualité et rapidité dans la prise en charge des victimes, etc.



Mais ce qui est indéniable, c'est qu'ils n'ont pas peur d'expérimenter.

Pour reprendre la citation de Nicolas Bouvier, je pense que ce voyage nous a faits, puisque nous partons plein d'espoir et de projets. Il nous a peut-être aussi défaits lorsque l'on voit les moyens alloués à la Justice et à la réinsertion des personnes détenues au Québec ; leurs effectifs (un agent de libération conditionnelle suit en moyenne 50 à 60 personnes) et leurs structures (Cf. mise en place des maisons de transition) sont difficilement comparables avec ceux octroyés en France.



Verbatim

« Le séjour au Québec a permis de joindre l'utile à l'agréable, et l'apprentissage à l'échange. Les premiers jours du voyage, consacrés à la visite de Montréal, nous ont tout d'abord permis de faire connaissance au sein du groupe, de développer une convivialité qui s'est confirmée par la suite, et d'aborder ce grand pays depuis son angle le plus cosmopolite : sa capitale.

Par la suite, les trois journées passées à Magog au colloque « Une empreinte pour la vie » ont été très enrichissantes, tant du point de vue pratique que personnel. Les différents ateliers suivis ont abordé des thèmes très divers, axés souvent sur la pratique et l'interdisciplinarité dans l'intervention sociale, ce qui nous a ouvert certaines perspectives, parfois difficilement envisageables auparavant. La formation de la seconde journée, liée à la PNL (programmation neurolinguistique), fut l'occasion de nombreux échanges et mises en pratique, dans un climat convivial. Enfin, la journée de visite des institutions locales (centre pénitencier dans mon cas) a été l'occasion de comparer certaines réalités du terrain entre la France et le Québec.

Un voyage passionnant donc, et une aventure à suivre et à poursuivre... » Joana

LA PREVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIERE DE CRIMINALITE

PROGRAMME

Lundi 16 mai :

- L'entretien motivationnel
- Aînés avisés : contre l'abus et la fraude
- L'empreinte du traumatisme précoce chez le jeune enfant
- Comment survivre à la séduction en intervention ?
- La justice réparatrice, un risque qui vaut la peine

- Les troubles de la personnalité : entrer en relation avec la personne derrière le trouble
- Pour moi, un bon gang c'est...
- Les impacts du casier judiciaire : une empreinte pour la vie ?
- Le plan d'intervention et ses interactions
- Un soutien aux familles et aux proches
- Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile

Souper conférence : synchronicité des rencontres

Mardi 17 mai :

- Le stress de compassion
- La thérapie cognitivo comportementale (TCC) en santé mentale
- Le processus thérapeutique : un itinéraire montagneux
- Laisser son empreinte ou comment faire une différence dans notre passage dans la vie de l'autre ?

Mercredi 18 mai :

- L'évaluation du risque en violence conjugale
- L'observation des comportements
- Mobilis : la lutte à l'exploitation sexuelle des filles par le gang
- Programme de suivi intensif de Montréal (PSI-MTL)... L'intervention différenciée qui porte et qui laisse des traces
- Initiation à la théorie du choix et à la thérapie de la réalité : pour mieux comprendre les empreintes
- Les gangs... Une marque au fer rouge ?

- Modèle réflexif d'intervention pour une clientèle criminalisée qui présente un trouble de la personnalité
- La promotion de la sécurité à travers les âges
- Les défis de l'intervention en milieu carcéral multiethnique : l'exemple de l'établissement Donnacona
- La zoothérapie derrière les barreaux : un cœur ouvert en milieu fermé

NB: les ateliers suivis par les participants du voyage d'études figurent en souligné

L'entretien motivationnel : favoriser le changement

- Définition

L'entretien motivationnel est un mode de communication (ou d'intervention) direct empreint de collaboration qui porte une attention particulière au discours de changement. Il vise à renforcer la motivation intrinsèque pour supporter et engager le changement en suscitant et explorant les raisons personnelles en faveur du changement.

Ce mode de prise en charge est applicable par tous les professionnels qui sont dans une relation d'aide.

- Principes de l'entretien motivationnel

Relation de collaboration

Agir comme guide

Ecoute empathique : elle permet de comprendre ce que l'autre vit et non de l'expliquer

Autonomie/autodétermination : l'entretien motivationnel découle beaucoup du courant humaniste, c'est la croyance que la personne est capable de prendre les bonnes décisions. Il faut donner toutes les possibilités de choix à la personne mais au final, le changement viendra seulement de la personne

Travaille avec la résistance

L'entretien motivationnel repose sur l'idée du changement et de l'acceptation du changement avec quelques principes de bases :

le changement est naturel

la confrontation directe n'est pas efficace pour susciter le changement

le changement est envisagé lorsqu'un malaise est ressenti

le changement n'est pas un processus linéaire

- Les stratégies

F : Feedback, rétroaction	A : Aviser, conseiller	E : Empathie
L : Libre-arbitre	M : Menu d'options	S : Sentiment d'efficacité, confiance en soi

A ces stratégies, sont associées des techniques d'entretien : question ouverte, écoute réflexive, valorisation.

Pratiquer la posture et les techniques de l'entretien motivationnel, c'est s'ouvrir à l'importance du changement pour la personne ; c'est lui faire confiance dans sa capacité à effectuer le changement.

L'empreinte du traumatisme précoce chez le jeune enfant Ou « Samuel au pays des dragons »

Les états de stress post traumatique (ESPT) de l'enfant apparaissent, à l'inverse des idées reçues, de façon fréquente, peuvent être durables et potentiellement graves. Le jeune âge n'est pas protecteur. En effet, A l'aube de leur vie, de petits enfants vivent des situations familiales où coexistent maltraitance, violence conjugal et négligence : des séquelles de toute nature en découleront.

Entre 15 et 43% des enfants/adolescents (3 à 15% de filles et entre 1 et 6% de garçons), vivent des évènements traumatiques et 1/3 des enfants négligés, témoins de violence domestique, peuvent développer un syndrome de stress post traumatique.

Comment ces jeunes enfants réagissent-ils? Comment prévenir de futurs troubles du comportement occasionnés par ces événements?

Le repérage d'un (ESPT) chez un jeune enfant est complexe. En effet, la façon dont le trauma va se manifester chez ses enfants, la difficulté pour l'entourage de décoder ce que l'enfant exprime avec ses mots, par ses dessins, ses jeux, font que l'ESPT est très souvent confondu avec un trouble du comportement, et n'est donc pas pris en charge de façon adaptée.

Le traumatisme surgit à l'apparition un évènement qui est hors de l'expérience de l'être humain et dont la réaction de peur, de détresse, est intense. La situation échappe à toute possibilité de contrôle par l'enfant.

L'évènement traumatique peut être d'origine naturel (catastrophe naturelle) ou causé par l'homme. Chez un enfant, un trauma peut survenir quand celui-ci est victime lui même, témoin, ou après qu'il ait entendu parler d'un évènement traumatisant chez un proche. Les conséquences à long terme des traumatismes précoces de l'enfance sont très difficiles à prédire et dépendent d'un grand nombre de variables. Ces variables comprennent la nature, la durée, l'intensité et la signification d'un traumatisme donné ; le nombre de fois et la fréquence à laquelle les traumatismes surviennent, ainsi que de la réaction de l'entourage.

Il aura un impact négatif à tous les niveaux de développement de l'enfant : moteur, langage, sociabilité, affects.

Le diagnostic d'un état de stress post traumatique chez un enfants repose sur :

- L'évènement traumatique
- La reviviscence de l'évènement traumatique (rejouer la scène par des jeux, les cauchemars...)
- La restriction de la réponse ou l'interférence avec le développement (retrait social, activités restreintes...)
- Les troubles du sommeil, de la concentration, hyperactivité
- La durée de ces manifestation : au moins un mois

Des états dépressifs, des troubles anxieux, des troubles réactionnels à l'attachement, pour n'en citer que certains, peuvent compléter ce tableau.

L'évaluation porte sur :

- L'histoire détaillée du traumatisme et de l'après
- Si possible, une description de l'enfant : travail sur le mécanisme d'identification à l'agresseur (qui serait une façon de maîtriser la situation passée)
- La chronologie des nouveaux symptômes
- les réactions des parents et le fonctionnement familiale
- l'observation des jeux libres
- l'histoire des parents, de la naissance de l'enfant

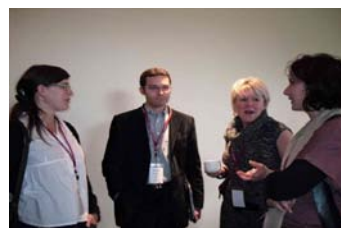
La prise en charge des enfants souffrant d'un stress post traumatique porte sur plusieurs points:

- En premier lieu, mettre en sécurité l'enfant, tout en faisant attention de ne pas créer un second traumatisme en le séparant brutalement de ses parents.
- Sensibiliser l'entourage à la compréhension de certaines réactions de l'enfant
- Faciliter le coping, c'est-à-dire, les stratégies d'adaptation, par des interventions cognitives, behavioristes
- Utiliser les jeux, les jeux de rôle, les dessins, afin de permettre à l'enfant de s'exprimer et de retrouver une « maîtrise » de l'évènement.
- Identifier les déclencheurs
- Réfléchir sur la pertinence de la médication

La connaissance des tableaux cliniques et la prise en charge précoce de ces enfants sont indispensables pour favoriser leur développement et la construction de leur personnalité.

Au Québec, « La maison de l'escargot », créée depuis environ 6 ans, accueille de jeunes enfants (5 et 6 ans) qui ont été maltraités, abusés et pour lesquels les maisons d'accueil ne sont pas adaptées. La prise en charge proposée dans cette structure permet donc de faire la transition entre le milieu familial dont est issu l'enfant et sa future famille d'accueil.

Cette prise en charge se révèle être très complexe, et soulève de nombreuses questions dont celles du placement de l'enfant et du maintien du contact avec les parents...



Atelier 4

Intervenants :

Monique Chartrand, agente de surveillance communautaire au Centre de jour de l'Espadrille

Sergent Jean-Marc Michaud, coordonnateur provincial en police communautaire à la Sûreté du Québec

Rapporteur : Aurélie Gauthier

Lundi 16 mai

Comment survivre à la séduction en intervention?

La séduction en intervention, ça commence petit et cela peut aller très loin. Du simple sourire en passant par une gamme d'émotions dont le plaisir, le malaise, la honte, l'envie, exprimés par des gestes et des paroles qui conduisent parfois à l'inconduite sexuelle et même la radiation temporaire ou définitive d'exercer sa profession.

Le désir d'aider, l'estime de soi, la vulnérabilité, la chimie ainsi que la perception de l'autre joue un rôle important dans le déroulement d'une relation aidé-aidant. Il est primordial de se conscientiser sur les facteurs générateurs d'une conduite dite séductrice venant tout autant de l'intervenant que du client, du participant ou du patient.

Quels que soient les milieux dans lesquels les psychologues, les travailleurs sociaux, le personnel hospitalier dont les médecins, les infirmiers, les intervenants, les psycho-thérapeutes, les travailleurs de rue, les gens en relation d'aide, tous nous sommes exposés un jour où l'autre à la séduction.

Les situations les plus extrêmes sont parfois mentionnées dans les journaux et vont même devant les tribunaux. Cependant, d'autres en milieu carcéral, en cabinet de consultations, en groupe d'associations se font plus discrètes mais sont toujours aussi réelles.

La séduction est un comportement, souvent inconscient, qui mène une personne à consentir à des relations sexuelles avec des intentions parfois trompeuses. Ainsi, pour comprendre la séduction, il est important de comprendre la motivation du sujet et de cerner les caractéristiques de base de cette dernière. Nous relevons différentes étapes :

- Premièrement, lorsque nous rencontrons une personne des phéromones vont être libérées et vont modifier nos comportements,
- Deuxièmement, le regard porter à l'autre ainsi que le sourire vont provoquer un effet instantané,
- Troisièmement, la conversation va être décisive et peut constituer un point de rupture dans la relation à l'autre,
- Quatrièmement, un petit toucher, un effleurement vont être des gestes inconscients qui vont donner à l'autre le « feu vert » d'aller plus loin dans la relation. 75 % des femmes vont ainsi par un effleurement donner à l'homme l'autorisation d'aller plus loin dans la relation.

La dernière étape se trouve être celle du contact avec l'autre, de la « danse de l'amour ». Certaines personnes risquent d'être plus facilement séduites cependant, tout le monde est à risque que ce soit vécu consciemment ou inconsciemment. Nous remarquons que la personne est plus vulnérable lorsqu'elle a un fort besoin d'être aimée, d'obtenir de la reconnaissance des autres, mais également lorsqu'elle a une faible estime d'elle-même ou encore qu'elle cherche à faire plaisir à

tout prix.

En tant que professionnel(le)s dans un milieu criminalisé, nous avons souvent à cœur d'apporter notre contribution à l'être humain en face de nous. Nous devons souvent passer outre le délit du client si nous souhaitons lui apporter notre support. Lui donner les ressources nécessaires à sa prise en charge, exige de nous de se familiariser avec ses forces et ses faiblesses, de se concentrer sur ses besoins, d'écouter son vécu qui soulève parfois des flots de compassion et un appel incessant d'aider tout en restant dans la limite de notre profession.

C'est pour cela qu'il est primordial de redéfinir qui nous sommes, notre fonction, qui est l'autre et quelles sont les choses, les événements qui font écho à notre propre histoire. En aucun cas l'intervenant ne doit endosser un rôle de sauveur, il doit ainsi connaître ses forces, ses faiblesses et surtout ses limites. Plusieurs questions sont alors essentielles à se poser lors d'une intervention auprès de clients : est-ce que ce qui est énoncé par le client est mon problème ou est-ce que c'est son problème qu'il doit vivre pour évoluer ? Quelles sont mes limites ? Comment je me sens dans la relation à l'autre ? Il est ainsi important d'être à l'aise avec son intimité afin d'être clair dans la relation.

Notre but est de démanteler l'aspect tabou de la séduction en intervention, de faciliter sa reconnaissance et de parer à sa progression parfois subtile et il faut bien le dire parfois agréable. Il est donc important de ne rien laisser dans les non-dits et surtout d'intervenir dès les premiers temps car cela devient plus difficile de mettre un terme à la situation lorsque cette dernière devient avancée. Quoiqu'il en soit nous ne pouvons pas savoir comment nous allons réagir en situation de séduction avec un client tant que cela ne nous est pas arrivé.



Atelier 5
Intervenant: Raoul Lincourt
Président du centre de justice réparatrice, CSJR
www.csjr.org
Rapporteur Eric Pélisson

Lundi 16 mai

La justice réparatrice, un risque qui vaut la peine

L'intervenant anime un tour de table sur les origines et les motivations des participants. Les participants soulignent le fait que la question est encore balbutiante en France.

L'association n'a que des bénévoles. Son objectif est d'effacer les empreintes d'un crime, permettre de prendre de la distance par rapport à un crime. Le concept de justice réparatrice existe depuis longtemps, il existait déjà du temps des autochtones. La pratique africaine de l'arbre à palabres a été importée par les mennonites, groupe religieux provenant des Etats-Unis, groupe particulièrement impliqué sur la question de la vertu du dialogue.

Le terme de justice réparatrice est très usité actuellement. Elle vient en complément de la justice mais pas en alternative. L'intervention se fait par définition après le délit, et souhaite pouvoir intervenir avant sentence. Elle veut faire prendre conscience à l'auteur du délit et traiter le sentiment de victime de la personne qui a subi le délit. Il y a toujours des représentants de la communauté et de la société dans le processus, car celle-ci a également été concernée par l'acte. Approche très différente de la justice punitive. L'association propose des services de rencontre auteur-victime.

L'objectif est de faire prendre conscience à l'auteur de la gravité des faits et du préjudice causé. Concernant la victime, elle vient parfois plus de 15 ans après les faits pour une souffrance dont elle n'arrive pas à se débarrasser, malgré une thérapie. L'association l'aide à sortir de son état de victime et à reprendre sa vie en mains.

L'association est entièrement privée et ne dépend pas des services pénitentiaires. Cette indépendance est jugée cruciale pour la neutralité et la sincérité de l'intervention, cela ne compte pas par exemple dans la réduction de peine du détenu. L'association existe depuis dix ans.

Le fonctionnement se fait par groupes, selon le principe RDV (rencontres détenus-victimes) avec 4 détenus et 4 victimes, 2 représentants de la communauté et 2 animateurs (homme et femme). Parfois on aboutit à des excuses. Mais du fait de l'éducation religieuse des personnes veulent pardonner avant leur propre guérison, ce qui n'est pas sain. Les victimes trop proches d'un délit ne sont pas prêtes, mais on leur remet néanmoins une carte de visite de l'association pour qu'elles reviennent ultérieurement. Elles commencent par un suivi par un thérapeute, un psychologue voire un psychiatre. Il existe une semaine nationale de la justice réparatrice, au cours de laquelle l'association intervient à l'université. De fait, il y a beaucoup de demandes et des listes d'attente. La personne s'engage à 7 soirées de contrat de 3h. Parfois les personnes qui se présentent ne sont pas retenues car elles ne sont pas prêtes. L'association n'a pas pour fonction de jouer le rôle d'un psychiatre ou d'un thérapeute. Les animateurs doivent être solides, il y a aussi une forte sélection de ceux-ci. Trois mois après le groupe, il y a un rappel du groupe, pour évaluer ce qui a changé dans leur vie.

Il existe une deuxième formule, le face-à-face. Il existe aussi une procédure pour les délinquants victimes de pédophilie dans leur enfance. Il y a une rencontre entre eux pour les faire parler ensemble. Il faut s'assurer de la confidentialité.

Il y a au Québec une semaine des victimes d'actes sexuels. L'association organise une exposition d'oeuvre d'arts de victimes, avec en conclusion un atelier d'art-thérapie.

Questions de la salle:

- Les délinquants doivent-ils avoir fait une démarche particulière? Quand on fait l'entrevue, on vérifie si la personne est prête.
- Y a-t-il une évaluation?. Oui, il y a une grille d'évaluation. Il y a un retour du groupe trois mois après. Il y a aussi une évaluation détenu-victime avant et après le groupe, avec une satisfaction de 90%.
- Quelles compétences: on agit professionnellement avec nos expériences de vie. Quelle complémentarité: témoignage favorable de la ville.
- Bénévolat ou salariat? Bénévoles seulement.
- Recrutement? Un noyau de départ, avec des thérapeutes et des animateurs de groupes. Les animateurs sont formés (qu'est-ce qu'un groupe, comment il fonctionne, comment on peut aider...).
- Comment valoriser la plus-value auprès de l'administration? Une partie du service correctionnel est au fur et à mesure gagné à la cause. Nous n'avons que des félicitations. Il y a eu deux ou trois accrochages avec des nouveaux directeurs qui ont nécessité de la sensibilisation. Il n'y a donc pas de compte-rendu à l'administration, même dans le respect de la confidentialité? Non.

Visionnement d'une vidéo témoignage. C'est différent de parler à un animateur et à un auteur: cela redonne le pouvoir à la victime. Les auteurs participants sont considérés par les victimes comme des substituts des personnes qui les ont vraiment blessées. Un détenu souligne que l'enfermement n'est rien en comparaison de la prison intime qu'il s'est lui-même infligée. Un autre indique qu'il ne fait pas seulement se réconcilier avec l'événement, mais aussi avec la souffrance ressentie. Une victime souligne que les barrières tombent et qu'elle finit au terme du RDV par ne plus considérer distinctement auteur et victime, mais deux être capables de se parler.

Bibliographie: Thérèse Villette, faire justice autrement.



Atelier 6

Intervenant : François Chanel

Psychologue

Rapporteurs : Alexandre BOUQUET , Anthony ROBERT, Aurélie GAUTHIER, Carole THOUMINE

Lundi 16 mai

Les troubles de la personnalité : entrer en relation avec la personne derrière le trouble

Nous sommes de plus en plus confrontés, dans notre pratique professionnelle à des situations complexes. Il arrive que la notion de trouble de la personnalité soit accolée aux personnes que nous rencontrons dans notre pratique.

Parler du trouble de la personnalité, c'est parler d'expérience où :

Notre capacité d'agir est plus ou moins neutralisée (ex: le bon sens n'a pas les effets attendus)

Le discours de l'autre reste cependant en contact avec la réalité

Notre capacité de penser est altérée. Cet état de perplexité est lié au fait que nos modes de raisonnement habituels ne semblent plus parvenir à rendre compte de la réalité

Le contact prend l'allure d'une lutte de pouvoir

Nous nous mettons à agir et à ressentir des choses intenses et éventuellement hors de notre registre habituel.

Le DSM IV (diagnostical statistical manual) est la grille diagnostic la plus utilisée aujourd'hui en Amérique du Nord.

Cet outil n'expose pas les causes ni les traitements, il s'agit d'une approche descriptive des troubles a-théoriques. Le vocabulaire est commun aux divers professionnels de la santé mentale.

Il permet de prendre en compte le degré de gravité des troubles : du style au trouble en passant par le trait de personnalité.

Le DSM IV est d'approche multiaxiale :

- L'axe 1 décrit les troubles cliniques (schizophrénie, troubles de l'humeur)
- L'axe 2 liste les troubles de la personnalité.
- L'axe 3 aborde les affections médicales générales
- L'axe 4 énumère les problèmes psychosociaux et environnementaux
- L'axe 5 représente l'évaluation globale du fonctionnement d'un individu

Lorsqu'un sujet a conjointement un trouble de l'axe 1 et un trouble de l'axe 2, le diagnostic principal ou le motif de la consultation est habituellement celui de l'axe 1. L'axe 2 renvoie à la constitution de la personnalité. Si cette constitution n'est pas bien solide, cela risque de développer un trouble dans l'axe 1.

Nous distinguons différents critères permettant de diagnostiquer les troubles de la personnalité :

4. Modalité durable de l'expérience vécue et des conduites qui dévient notablement de ce qui est attendu dans la culture de l'individu Cette déviation est manifeste dans au moins deux des domaines suivants : la cognition, l'affectivité, le fonctionnement interpersonnel et le

- contrôle des impulsions.
5. Ces modalités durables sont rigides et envahissent des situations personnelles et sociales diverses.
 6. Ce mode durable entraîne une souffrance cliniquement significative ou une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants
 7. Ce mode est stable et prolongé et ses premières manifestations sont décelables au plus tard à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.
 8. Ce tableau n'est pas mieux expliqué par les manifestations ou les conséquences d'un autre trouble mental
 9. Ce mode durable n'est pas dû aux effets physiologiques d'une substance ou d'une affection médicale générale.

Il existe 11 troubles de la personnalité.

Les personnes atteintes de ces troubles développent des mécanismes de régulation, au service du maintien d'un équilibre et plus particulièrement du maintien de leur personnalité. Par exemple, nous distinguons le clivage, le déni, le refoulement, etc.

L'intervenant a essentiellement envisagé 2 troubles de la personnalité :

3. La personnalité antisociale : Absence marquée de tout sentiment de culpabilité ou de responsabilité, tendance à commettre des actes illégaux, recherche permanente de la satisfaction de leur plaisir, les deuils séparations et les échecs ont peu d'effet sur lui.

La thérapie est difficile et le pronostic plutôt sombre avec ce type de personnalité. Il ne se tourne vers les relations d'aide que pour des raisons utilitaires sans aucun désir ni besoin d'exploration ou de changement intérieurs. La relation s'établit avant tout dans un rapport de force et la confiance repose sur les faits et non sur la parole.

4. La personnalité borderline : elle est angoissée avant tout par l'idée d'être abandonnée. Abandon qui lui paraît paradoxalement à la fois inévitable et qu'elle cherche par tous les moyens à éviter. L'individu cherche un objet idéal pour conjurer cette fatalité. Généralement, s'opposent une fusion idéalisée avec l'autre, et un rejet chargé de rage avec acte impulsif et état dépressif. Il y a donc toujours une oscillation dans la relation entre une séparation vécue comme une perte irréparable et intolérable de l'objet idéalisé et un retour vers cet objet rapidement perçu comme contrôlant, frustrant et insupportable.

Le défi de l'intervention consiste à maintenir la relation dans un cadre ferme imposé par le thérapeute.



Atelier 7
Intervenant : Alain Benoît
Police municipale de l'Assomption
Rapporteur : Eric Pélisson

Lundi 16 mai après-midi

Pour moi, un bon gang c'est...

Il s'agit d'un programme de prévention pour les jeunes de 5^e année (10 ans) et de collège (au choix des collèges), offert par la police québécoise de l'Assomption. A ce jour aucun autre bureau de police n'a lancé cette expérience. Chaque début d'année donne lieu au lancement de la campagne de prévention avec point presse. Une rencontre annuelle est assurée avec l'ensemble des partenaires (enseignant, direction), pour la signature d'un contrat. Les parrains, voisins, aînés, enseignants, ont un rôle à jouer dans la prévention. Le problème des jeunes est de compréhension des thématiques abordées, d'où le choix de la tranche d'âge (par ex. difficulté d'aborder les questions de masturbation, prostitution, etc. avec des moins de 12 ans).

Les policiers donnent diverses informations sur la délinquance. Le volet 1 est animé par un policier, il a pour titre « j'apprends un gang », le volet 2 s'intitule « je crée et partage en gang » et est animé par l'enseignant (une initiative pour stimuler la créativité positive des jeunes), le volet 3 s'intitule « mon gang en spectacle » et consiste dans la présentation du projet aux parents et partenaires. Au primaire, les policiers utilisent la trousse pédagogique « gang de choix », vidéo interactive, pour inciter les jeunes à faire leurs propres choix de vie sans conséquences (virtuel), en 5 ou 6 séances. Le déroulement part de la définition d'un gang positif, la différence entre bon et mauvais gang. Il insiste sur les besoins fondamentaux (plaisir, indépendance, protection, amour/amitié, appartenance, reconnaissance). Une arborescence des besoins figure sur un tableau animé, qui permet de placer des panneaux magnétiques sur des cases prédéfinies en suscitant le dialogue autour de situations déterminées.

Concernant l'usage de la vidéo, celle-ci présente des jeunes de collège avec situations interactives, la classe choisit un personnage, définit ses besoins et priorités en fonction de la présentation préalable du personnage, puis opte pour des choix (bon ou mauvais) qui entraînent naturellement des conséquences dans leur vie, chaque étape invitant à réfléchir sur ces conséquences avant de choisir l'étape suivante. Une fois le jeu terminé, on examine les solutions qui n'ont pas été retenues, avec débat en classe. La couleur rouge spécifie les mauvais choix, la couleur verte les choix positifs qui nécessitent plus d'efforts mais ils s'accumulent pour une progression.

Des outils promotionnels sont ensuite remis aux jeunes (signets, dépliants) en fin de première séance. Les jeunes et l'enseignant évaluent l'intervention à la fin de l'action. Lors de la deuxième séance après une relecture de la séance 1, des activités d'improvisation sont proposées, telles que des débats autour de questions comme « j'ai fait un délit » (autodénonciation), « en gang comment dire non? », « mon père va me tuer! »... Ces improvisations sont théâtralisées par les jeunes (30 secondes à une minute) avec un échange d'au moins 5 minutes animé par le policier. L'évaluation donne 95% de taux de satisfaction. A l'issue de la formation, les élèves débattent autour de questions telles que « est-il possible de quitter un gang de rue? ». Au total, la séquence police se déroule sur deux à quatre semaines entre deux séances pour assurer une certaine continuité et

permettre une appropriation par l'école. En retour d'expérience, il apparaît que les préoccupations principales des élèves tournent autour de la question de la sexualité, qui dépassent les compétences de la police, d'où l'intervention d'éducateurs de la maison des jeunes. Le policier intervient sur l'aspect pénal et l'éducateur sur l'aspect social. De la même façon, les problématiques de mal-être et de dépression sont apparues.

Il faut un réel talent d'animation pour le policier, car les jeunes ne sont pas toujours volontaires. L'enseignant est toujours présent, mais l'intervention se fait même si c'est un remplaçant qui enseigne. L'enseignant est invité à s'impliquer dans l'intervention, notamment quand il s'agit de questions sociales.



Exemple de manifestations organisées par les élèves et les enseignants: initiation de personnes âgées à la Wii, repas communautaire, culture d'un jardin, réalisation d'affiches, mise en scène de comédie musicale, réalisation d'une BD. Toute la classe doit être impliquée. Au début les classes ne contribuaient pas, d'où l'idée de contrat. Les enseignants partenaires sont de Français, d'arts plastiques.

Tout le monde participe dans la communauté, y compris le concierge, cela permet de comprendre ce qu'est un gang de rue mais surtout ce qu'est un jeune. Le programme est facilement adaptable au changement, il s'applique à tous et peut être transféré.



Atelier 8

Intervenant : David Henry

Coordonnateur aux programmes et aux communications

association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)

Rapporteurs : Stéphanie Lassalle et Joana Falxa

Lundi 16 mai

Les impacts du casier judiciaire : une empreinte pour la vie ?

60 organismes y sont adhérents (maison de transition, Centre résidentiel communautaire et des associations intervenant auprès des publics judiciairisés).

Les impacts du casier judiciaire :

Depuis 5 ans, l'association présente cette animation et travaille sur ce sujet.

Le comité consultatif Clientèle Judiciarisée Adulte s'est posé la question de savoir ce qu'était le casier judiciaire. Par le biais des médias ou du travail, nous sommes confrontés au casier judiciaire.

L'opinion publique se pose la question d'enjeux éthiques et moraux ex : Affaire Bertrand Cantat.

A travers le casier judiciaire, on pense toujours au contrevenant mais on pense assez rarement aux répercussions sur les familles.

Définition de la réinsertion sociale de l'association :

La réinsertion sociale c'est vivre en conformité avec les normes et les valeurs sociales, développer un sentiment d'appartenance, subvenir adéquatement à ses besoins, vivre un certain bien être.

Deux éléments sont essentiels : la capacité et la volonté d'un individu de s'y intégrer et la capacité et la volonté d'une communauté d'accueillir un individu.

Une question se pose pour la personne sortant d'un centre détention provincial ou d'un pénitencier : Sortir mais pour aller où ?

Le casier judiciaire :

Qu'est-ce que le casier judiciaire ? Quelles sont les limites qu'il implique?

Dans le temps, l'identification d'une personne judiciarisée comportait une trace physique (fer rouge). Cette idée de marquer les criminels a perduré dans le temps. Le code pénal français prévoyait jusqu'en 1870 un tatouage. Aujourd'hui la personne se voit constamment associée à ses crimes à travers le casier judiciaire.

Il n'existe pas de définition légale du casier judiciaire.

David Henry nous propose celle de l'organisation Educaloi : c'est la liste complète des condamnations prononcées contre une personne par les tribunaux pour une infraction à une loi fédérale ou à ses règlements. Les crimes provinciaux n'y sont pas listés.

Combien d'années l'individu doit-il attendre avant de voir s'effacer ses condamnations ?

Le casier judiciaire n'est supprimé qu'à partir de l'âge de 80 ans, à la condition de ne pas avoir récidivé dans les 10 dernières années.

Les seules exceptions à cette règle sont les cas de sentence d'absolution inconditionnelle ou conditionnelle : dans le cas d'une absolution inconditionnelle, le juge reconnaît la culpabilité de l'accusé, mais considère que le seul procès sera une peine suffisante : dans ce cas, le casier disparaît au bout d'un an. Le cas de la sentence d'absolution conditionnelle correspond au cas où le juge

associe quelques conditions à cette absolution. Dans ce cas, le casier disparaîtra au bout de trois ans. Le juge reconnaît que la personne est coupable et en cela ça suffit. Ce type de sentence sera appliqué dans des cas de premier délit ou d'affaire qui puisse nuire de façon disproportionnée à la personne.

15% des canadiens ont un casier judiciaire (6% des femmes et 20% des hommes).

Comment accéder à de l'information sur les antécédents judiciaires ?

Les informations répertoriées par les tribunaux sont du domaine public et sont disponibles aux forces publiques.

Les plunitifs : listes des causes qui ont été entendues dans la journée.

Les plunitifs sont du domaine public dans le registre de cours. Seul le nom de famille et la date de naissance suffisent au moment de se présenter à la cour pour demander les plunitifs. Cette démarche peut se faire par téléphone. Le site internet azimuth permet pour 12 dollars par mois de se rendre sur les plunitifs. Tout le monde peut y avoir accès. C'est un moyen très facile d'avoir des informations sur la personne. Les sentences peuvent être retirées du plunitif après que les personnes aient obtenu leur pardon.

Par le biais de services spécialisés, service d'enquête.

Par les médias et la mémoire collective

Ces éléments nous amènent à nous interroger :

Est-ce que la peine doit prendre fin un jour ? Est-ce que la personne doit trainer son casier à vie ?

Est-ce que la stigmatisation n'est pas un frein à la réinsertion sociale ?

Réhabilitation ou pardon:

Afin de faciliter la réinsertion, une alternative a permis le retrait de la mention des sentences sur le casier judiciaire (attention, il s'agit bien d'un retrait et non d'une annulation) : le pardon.

Le pardon démontre le fait qu'ils agissent dans le respect des lois.

Le pardon présente trois avantages majeurs mais aussi ses limites.

Avantages :

Les informations sont mises à part sur le CIPC (centre d'information de la police canadienne).

La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute discrimination envers les personnes ayant obtenu le pardon (admissibilité à l'emploi en service fédéral ou prestation de services).

C'est important pour la valorisation personnelle, aspect symbolique.

Limites :

Ça n'efface pas le casier judiciaire.

Il est juste valide au Canada. Le douanier américain s'en moque.

Ce sont que les organismes fédéraux qui sont tenus au retrait du casier judiciaire.

Certaines interdictions restent en place.

Certaines indications sur les infractions sexuelles ne disparaissent pas.

Un pardon peut être révoqué si la personne récidive.

Sur 40 ans, seuls 3% des pardons ont été révoqués.

Les sentences-vie ne peuvent pas faire l'objet d'un pardon.

La demande de pardon coûte à ce jour 150 dollars. Il se pourrait bien qu'il en coûte bientôt 631. Il semble y avoir une réelle volonté de limiter l'accès au pardon. Le gouvernement justifie cette hausse par l'inflation.

Les délais de demande de pardon sont fixés à 3, 5 ou 10 ans de bonne conduite à partir de la fin de l'exécution de sa peine (infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, acte criminel, acte criminel grave C 23 A).

L'article C23 B devrait être adopté bientôt. Cette procédure ne s'appellera plus « demande de pardon » mais « suspension de casier judiciaire. Une personne qui aura trois chefs d'accusation ne pourra plus demander de pardon. Les personnes condamnées pour des infractions sexuelles ne pourront plus demander de pardon. La loi ne peut pas être rétroactive pour les personnes ayant déjà fait leur demande de pardon. Le délai de trois ans va disparaître.

Un casier judiciaire ne s'efface jamais contrairement à ce que des publicités peuvent laisser entendre.

La commission de libération conditionnelle peut aller plus vite dans l'octroi du pardon en cas de fin de vie, d'adoption ou prise d'emploi le nécessitant. Le pardon concerne l'ensemble des peines, il ne peut donc être demandé qu'au terme de l'ensemble des sentences prononcées.

Répercussions de l'existence du casier judiciaire :

Employabilité :

L'emploi est le 1^{er} facteur de réinsertion.

Une grande importance est accordée au travail dans la construction des critères de normalité imposés dans la société. La présence d'un casier judiciaire nuit grandement à l'employabilité. Deux employeurs sur trois vérifient l'existence ou pas d'un casier judiciaire au moment d'une embauche. Pour autant que l'on puisse avoir des statistiques en la matière, 17% des candidatures sont désavantagées par la présence d'un casier judiciaire, 7% sont rejetées. Dans seulement 37% des cas, le casier ne semble pas avoir un impact. En résumé, le casier judiciaire diminue à lui seul au moins de 50% les chances d'obtenir un emploi. Le casier judiciaire suffit à mettre la personne de côté.

Une expérimentation démontre que 34% des candidats qui n'ont pas de casier sont rappelés alors que seuls 17% le sont dans le cas inverse à compétences similaires.

Pour un poste fédéral, la seule question posée au moment de l'embauche est celle-ci : avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardon ou la réhabilitation ?

Au Québec, nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si la personne a obtenu son pardon.

La vérification des antécédents judiciaires se fait automatiquement pour le gouvernement fédéral, les assurances, les services de sécurité, les banques, l'enseignement, les soins de santé, le bénévolat.

Ce dernier point nous amène toujours au dilemme de la déclaration.

Ne pas dire, c'est risquer, si l'employeur le découvre que cette non déclaration soit considérée comme une fausse déclaration et de se faire licencier.

45 ordres professionnels régissent des corps professionnels. Pour chacune de ces professions, il faut que les professionnels aient obtenu un permis d'exercer. Certains ordres peuvent demander la déclaration.

Les solutions :

Réseau de services en emploi – OPEX

Le comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA) regroupe 10 organismes et se prévaut d'un taux de placement de 70%. Sur certaines activités, le placement reste difficile.

Les assurances multirisques :

Les compagnies d'assurance sont devenues intraitables pour les personnes qui ont un casier judiciaire. Si l'assurance a contracté avec le client un contrat, ils n'indemniseront pas le sinistre en cas de fausse déclaration.

David Henry illustre son propos par la présentation du cas d'une personne devant choisir entre l'hébergement de son fils détenteur d'un casier judiciaire et sa police d'assurance. Il n'est pas acceptable pour une compagnie d'assurance d'assurer un détenteur de casier.

Les compagnies d'assurance ne connaissent pas le pardon.

Les tribunaux penchent aujourd'hui en faveur du public judiciairisé. Cette situation là n'existe qu'au Québec.

Des assurances de catégorie B accepteront d'accueillir les personnes judiciairisées à la condition d'un coût plus cher et de moins de service.

Déplacements transfrontaliers :

Est-ce que parce que j'ai été condamné à 19 ans, à 79 ans je ne peux pas rentrer sur le territoire américain ?

Un casier judiciaire peut représenter un facteur décisif d'inadmissibilité aux Etats-Unis même lors d'une escale dans un aéroport américain. Le Canada et les Etats-Unis s'échangent des informations sur les antécédents judiciaires de leurs citoyens. Mentir à un agent d'immigration est un manquement très grave. Le casier judiciaire est un facteur de stress important au passage de la frontière.

Les autorités américaines sont particulièrement vigilantes quant aux crimes de turpitudes morales (stupéfiants, prostitution).

Pour autant il est possible de faire une demande de waiver (laisser passer). Ce waiver signifie que les autorités sont informées de la situation judiciaire de la personne qui le demande mais que celle-ci ne constitue pas un obstacle au passage de la frontière.

La demande de Waiver est très fastidieuse. Elle nécessite les empreintes digitales, le dossier de la cour et certificat de pardon s'il y a lieu, une lettre explicative, trois lettres de référence, un passeport, un test de dépistage pour les crimes en lien avec les stupéfiants, plusieurs formulaires, ainsi que 545 dollars américains à déposer en main propre sur le seul poste frontalier susceptible d'étudier ces demandes. La possession du waiver ne garantit cependant pas l'accès au territoire des Etats-Unis : l'agent d'immigration peut décider, pour tout autre raison, de refuser cet accès.

Certains pays étrangers n'ont aucune restriction quant à l'accueil des personnes détenant un casier judiciaire. La France pour sa part souhaite avoir un courrier exposant l'existence d'un casier judiciaire.

US, Canada, Mexique ont signé l'ALENA dans le cadre d'un pacte pour la sécurité et la prospérité. Pour le moment, les publics judiciairisés canadiens peuvent aller sans trop de problème au Mexique mais cela devrait changer.

Des moyens sont mis à disposition en faveur des personnes à faible risque :

La Carte NEXUS permet à de grands voyageurs à faible risque de réduire le temps de passage aux frontières. 80€ par an. Empreintes digitales + iris + formalités.

Le CANPASSAIR permet aux passagers pré-approuvés et à faible risque voyageant à bord de vols commerciaux d'utiliser les postes de déclaration libre-service. Le statut de membre est valide un an.

Ce qui laisse à penser qu'il sera de plus en plus difficile pour les personnes détenant un casier judiciaire de voyager du Canada aux Etats-Unis ou Mexique.

Logement :

Un propriétaire peut refuser une personne qui aurait un casier judiciaire.

Des enquêtes sont menées dans le cadre d'embauche de concierge.

Des enquêtes de crédit peuvent être proposées par voie de presse.

Banques :

Une banque n'est pas tenue d'ouvrir un compte personnel à une personne qui se serait déjà livrée à des activités illégales ou frauduleuses envers des fournisseurs de services financiers au cours des sept années précédentes sa demande. Les personnes dans cette situation ont pour seul recours une vérification par un organisme que la procédure aura été bien menée.

Phase IV et V du projet impact du casier judiciaire :

Sûre que la sensibilisation des citoyens représente un moyen efficace de diminuer les préjudices que subissent les personnes qui ont un casier judiciaire, l'ASRSQ devrait prochainement déposer un mémoire sur les impacts du casier judiciaire accompagné de propositions. Ce mémoire est disponible sur site internet de l'association. De même, l'ASRSQ continuera son action à travers des colloques sur les impacts du casier judiciaire.



Le plan d'intervention et ses interactions

Définition : Le PI s'inscrit dans un processus dynamique d'aide à la personne qui se réalise pour lui et avec lui. Il prend appui sur une vision systémique de la situation (ensemble de sa réalité sociale et personnelle) et est mis en œuvre selon une approche de recherche de solutions.

Les buts du plan d'intervention

cibler les objectifs spécifiques	identifier les résultats attendus
déterminer les moyens à mettre en place	partager les responsabilités

C'est un outil clinique privilégié utilisé comme levier de mobilisation de la personne. Le plan d'intervention prend une forme écrite avec des objectifs clairement formulés qui répondent à plusieurs critères :

Simple : l'énoncé d'un objectif doit être simple et formulé de manière spécifique, afin d'aboutir sans complexité à un but unique. Cet énoncé devra être formulé sans négation. Une formulation simple, précise et positive permet d'éviter les fausses routes et de rester concentré sur l'essentiel, l'objectif

Exemple : « J'arriverai à temps en cours ».

Mesurable : les actes produits dans le cadre de la complétion d'un objectif doivent être mesurables, donc basés sur des faits concrets qui donnent une indication de la distance qui reste à parcourir jusqu'à l'objectif. Ce type d'information peut permettre d'avoir du courage dans les moments les plus difficiles.

Exemple : « Je vais avoir un A en anglais ».

Atteignable : l'objectif doit se rapporter à un contexte spécifique.

Réaliste : Les rêves sont importants mais ils doivent être tempérés par la réalité

Exemple : « je vais cesser de m'impatienter face à mon parent » et non pas « je vais apporter la paix dans le monde »

Savoir qu'un objectif est atteignable permet de pouvoir se donner les moyens de réussir.

Temporel : les objectifs doivent être associés à des échéances fixes. L'établissement d'un calendrier précis permet de surveiller l'avancement d'un travail.

Les objectifs déclinés dans le plan d'intervention vont s'échelonner dans le temps pour personnes à la personne d'avancer pas à pas.

À tout moment, les objectifs peuvent être réajustés en fonction de l'évolution de la personne.

Atelier 10

Intervenants :

Pierre LORD, directeur général de l'association L'entre-toit

Monique LEPINE, mère d'un criminel, « victime collatérale »

Rapporteur : Aurélie JAMMES

Lundi 16 mai

Un soutien aux familles et aux proches

Le Centre d'hébergement l'Entre-toit est un organisme associatif intervenant auprès d'un public d'hommes âgés d'au moins dix-huit ans qui ont des problèmes psychiatriques. Certains ont même commis des actes délinquants ou criminels.

Les personnels de l'association travaillent à la réinsertion sociale des résidents en les accompagnant dans leurs démarches judiciaires, et administratives et en favorisant leur retour à la vie sociale.

Fort de son expérience et face à l'absence de prise en charge spécifique de leurs proches, le directeur de l'association a souhaité mettre en place un programme d'accompagnement des familles d'auteurs d'actes criminels atteints de troubles mentaux.

Le premier constat qu'ont fait les intervenants est celui d'un fort sentiment de culpabilité des proches et les nombreuses questions que ces derniers se posent après le passage à l'acte de leur parent.

L'association a donc mis en place un programme d'accompagnement de ces familles composé de plusieurs ateliers d'information (maladie mentale, suivi psychiatrique, usage de drogues, etc...) mais également de temps de paroles pour que chacun s'exprime.

Les ateliers sont libres. Un code éthique a été élaboré pour garantir la parole des volontaires. Ainsi, les ateliers sont anonymes, confidentiels et ne donnent pas lieu à restitution.

Difficultés rencontrées par l'association :

- la communication du programme à la population civile est difficile. Un site internet existe, des documents d'information sont distribués auprès des partenaires mais cela reste insuffisant pour toucher un nombre suffisant de parents ou de proches concernés.
- le résidant doit consentir à ce que l'association informe ses proches
- les financements ne permettent pas d'assurer la pérennité des actions

Ces ateliers permettent ainsi aux proches de renouer le lien avec leur parent malade et de les aider l'accompagner dans son retour à la vie sociale.

Atelier 11

Intervenants:

Nathalie THERIAULT : Détective aux enquêtes d'agressions sexuelles / abus physiques pour le service de police de la ville de Québec

Geneviève QUINTY : Coordinatrice du programme d'intervention en prostitution de Québec (PIPQ)

Marie Josée THERIAULT : Chef de service au centre de jeunesse de Québec – Institut universitaire

Rapporteurs : Charlotte DODIER, Laurent BEARD

Lundi 16 mai 2011 après midi

Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile

L'atelier avait pour but de présenter le guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile. L'idée de la création de ce guide est née suite au démantèlement d'un important réseau de prostitution juvénile en 2002 dans la ville de Québec. Cette affaire a mis en évidence le manque d'outils et de connaissances des professionnels de terrain pour aider ces jeunes ainsi que la nécessité de développer un partenariat afin d'améliorer leur prise en charge.

Un groupe de travail a été mis en place, regroupant le centre de jeunesse de Québec, un représentant du PIPQ, le service de la police et un chercheur universitaire. Ce groupe a créé un questionnaire qui a été diffusé auprès des organismes intervenant sur cette problématique, afin de connaître les besoins de formation et de créer et diffuser des outils y répondant.

Ce groupe a donné naissance à la Table régionale de concertation sur la prostitution juvénile à l'hiver 2007 par l'ajout de nouveaux partenaires comme les commissions scolaires et les organismes communautaires. L'objectif de cette table était d'élaborer un document synthétisant les savoirs et formalisant les pratiques. Le partenariat ainsi créé était basé sur les croyances suivantes :

la nécessité de ne pas intervenir seul ;

la nécessité de créer un « filet de sécurité » pour les jeunes vulnérables ;

la nécessité de réfléchir ensemble sur le phénomène de la prostitution juvénile.

Le guide a été édité en 2008. Il est utilisé dans le cadre de formation. Dans un premier temps ont été formées huit personnes issues des organismes composants la table. Ces derniers ont à leur tour formés d'autres professionnels afin de constituer un groupe de « pivots ».

Le guide, et les formations qui en découlent sont organisés en trois modules : le savoir, le savoir-être et le savoir-faire.

A. Le savoir :

Cette partie est organisée de la façon suivante :

- présentation du phénomène (définition, forme, organisation...)
- personnes concernées (profils, motivations...)

- indices pouvant être associés à un comportement de prostitution ;
- les « proxénètes » (clients et proxénètes) ;
- ce que prévoit la loi.

Le but est de comprendre les motivations du jeune par une prise de recul vis-à-vis du rapport sexuel (qui ne doit pas être considéré comme le seul enjeu) et une mise en perspective afin de savoir comment prendre contact avec lui et intervenir de façon pertinente. Il s'agit aussi de cibler les différents scénarios conduisant à la prostitution et les étapes qui les constituent afin d'avoir l'intervention la mieux adaptée en fonction de l'étape où se trouve le jeune sur ce processus.

B. Le savoir être

Dont les objectifs sont :

1. Savoir intervenir en situation de dangerosité et de marginalité avec des jeunes en état de stress post-traumatique.
2. Être à l'aise avec les thèmes de la sexualité et les attitudes sexualisées de la part des jeunes.
3. Savoir dépasser la méfiance des jeunes pour établir une relation de confiance en valorisant les attitudes aidantes.

C. Le savoir faire

Qui s'organise autour des thèmes suivants :

1. Le travail en partenariat des acteurs de terrain.
2. L'intervention : évaluation de la situation, évaluation des besoins de protection du jeune, et mise en place d'une stratégie d'intervention.
3. Le partenariat de service.

L'avenir de l'action menée par la Table régionale s'articule autour de deux axes :

1. L'extension de l'action par la traduction du guide en anglais, et le questionnement sur le processus d'échange d'informations entre les services.
2. La pérennisation des actions par la poursuite des formations (à ce jour 500 intervenants ont été formés), la consolidation des partenariats, la définition des engagements des organisations et l'alimentation des « pivots » sur les nouvelles pratiques de prostitution juvénile.

Normand AUBERTIN

Psychologue

Atelier 12

Rapporteur : Aurélie JAMMES, Carole THOUMINE, Anthony ROBERT

Mercredi 18 mai

Evaluation du risque en violence conjugale

Historiquement, les outils d'évaluation du risque en violence conjugale ont eu pour objectifs :

Dans un premier temps : encadrer l'évaluation (prendre en compte l'importance du phénomène et de protéger les victimes)

Dans un deuxième temps : catégoriser

On appelle violence conjugale, tout acte, tentative ou menace d'agression physique ou sexuelle. Elle s'inscrit dans une relation intime continue (y compris union de fait ou fréquentation). Elle comprend la violence de la femme vis à vis de l'homme, la violence dans les relations homosexuelles mais aussi les ex-partenaires intimes.

Le premier outil présenté : SARA

Les personnes qui l'utilisent doivent posséder des connaissances spécialisées dans le domaine des violences conjugales ainsi qu'en évaluation individuelle.

La procédure se base sur des entrevues avec le délinquant et les victimes, des tests standardisés et la consultation de dossiers de tiers. Pour les délinquants, la personne utilise la méthode du « récit de sa vie » et pose des questions non agressives. Pour les victimes ou les tiers, il est impératif de suivre l'outil SARA sans s'en écarter.

Cet outil préconise de se baser sur les 12 derniers mois sans pour autant préciser le point de départ à partir duquel il convient de décompter ses 12 mois (caducité de l'outil ?).

Le public visé est l'auteur confirmé ou soupçonné de violences conjugales et/ou la victime de ces violences.

Cet outil se décompose en cinq sections:

- Antécédents criminels (ex : voies de fait contre un membre de la famille dans le passé ou contre un inconnu)
- Adaptation sociale et Adaptation psychosociale (problèmes relationnels, victime ou témoin de violences conjugales, problèmes d'emploi récents consommation abusive d'alcool ou de drogue, manies...)
- Antécédents de violences conjugales (agression sexuelle ou jalousie sexuelle dans le passé, aggravation ou multiplication des actes de violences, déni ou minimisation extrême des faits...)
- Infraction
- Attitudes qui approuve ou excuse la violence conjugale
- Infraction à l'origine de la peine actuelle (agression sexuelle et/ou voies de faits graves, usage

d'une arme et menaces de mort.)

Chaque ITEM est coté. L'appréciation du risque ne repose pas que sur la somme des cotes . Elle n'est pas fonction du nombre de facteurs présents mais de l'importance des facteurs et repose aussi sur des jugements discrétionnaires.

Dans la restitution des résultats, il convient de nuancer son opinion s'il y a lieu en fonction des éléments complémentaires du dossier (l'auteur a participé à un programme de traitement par ex.)

Le second outil présenté : ODARA (Ontario Domestic Assault Risk Assessment)

Cet outil est une échelle catégorielle qui prédit la récurrence en matière de violences conjugales et évite le jugement professionnel. Il est destiné à être utilisé par les policiers.

On dénombre 13 ITEMS :

Nombre d'antécédents en violences conjugales

Nombre d'antécédents en violences non conjugales

Nombre d'antécédents de sentences de 30 jours et plus

Echec antérieur d'une libération conditionnelle

Menace de morts ou blessures dans le présent délit

Préoccupation de la victime qui exprimerait de la peur face à un assaut futur de son partenaire

Nombre d'enfants de la victime et de son agresseur

Nombre d'enfants de la victime du présent délit qui n'a pas l'agresseur pour père

Violence sur autres personnes que le partenaire présent ou passé

Problème de consommation d'intoxicant (alcool, drogue)

Assaut sur la partenaire lorsqu'elle était enceinte dans le présent délit

Nombre de barrières au support de la victime (ex : victime isolée de la communauté)

Le résultats peut au maximum aboutir à 74% de récurrence

Pour conclure, il convient de préciser que les cliniciens préfèrent décrire le risque en violence conjugale en terme non numérique : « bas », « modéré » ou « élevé ». Selon eux, l'évaluation devrait inclure la probabilité du risque de récurrence, le type de comportement et le cadre temporel.

Le hasard: la synchronicité des rencontres

Soirée pleine d'humour, dans un bel accent québécois illustré d'expressions typiques. Sa conférence aligne les anecdotes et il nous conduit lentement là où il voulait, avec un grand talent d'orateur et de comédien.

Est-ce que le hasard existe? Comment s'agencent les événements dans notre vie? Les malheurs et les opportunités. Une grossesse par exemple arrive par hasard peut-être mais il y a une décision à prendre. Il peut y avoir quelque chose de très positif qui sort d'une décision et nous confirme dans notre décision. Pour moi-même en 1998 la synchronicité m'a touché alors qu'il y avait une vague de verglas dans toute la région. J'ai été accueilli dans une famille qui avait l'électricité durant trois semaines. L'année suivante le père de famille qui m'avait accueilli est décédé, j'ai voulu leur changer les idées en leur disant que parfois une personne décédée envoie un signe. Aussitôt après le serveur du restaurant jette des clés sur la table en disant « vous avez oublié vos clés », c'était une erreur de table mais le porte-clé était le même que celui du décédé. Plusieurs autres « signes » ont été perçus à la suite. Qu'est-ce qu'on peut voir dans ces signes?

Il y a des choix à faire dans les épreuves. La vie est faite comme de signes, qui nous éclairent. Par une phrase on peut sauver quelqu'un comme on peut tuer quelqu'un. Parfois on est à un endroit et on dit quelque chose que la personne en face est prête à entendre. Cela donne un sens à la vie des deux personnes. Et dans ces rencontres on se rend compte que le monde est tout petit, on rencontre des gens qui se connaissent. La question n'est pas de savoir s'il y a quelque chose derrière mais ce que je fais de ces rencontres. Par exemple j'ai éprouvé beaucoup de signes quand j'ai fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Ces micro-événements donnent un sens à mon chemin. Du coup j'en parle en conférence et il y a eu plus de 18000 personnes qui ont fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle à cause de moi. Nous léguons sans le savoir une petite phrase aux autres qui va leur permettre de continuer et qui change leur vie. On reçoit aussi beaucoup des autres, et cela ne s'arrête pas, il suffit d'en prendre conscience. Une vie de synchronicité, tout le monde la vit, mais n'en a pas forcément conscience.

Chacun y voit l'explication qu'il veut, religieuse ou non. Même dans les événements dramatiques on peut trouver des suites heureuses. Derrière ces rencontres et ces clins d'oeil de la vie il y a l'estime de soi que les personnes retrouvent.

En conclusion, « *sacrifice!* »



Formation A

Intervenante : Marie-Hélène SAINT-HILAIRE

Psychologue, directrice du laboratoire du Trauma du CHUM et du centre d'éducation en psychologie

Rapporteurs : Delphine GARAY, Charlotte DODIER, Carole THOUMINE

Mercredi 17 mai

Le stress de compassion

Les professionnels de santé et plus largement les professionnels impliqués dans une relation d'aide risquent d'être affectés émotionnellement lorsqu'ils sont en relation avec une personne souffrante et angoissée. En effet, bien que la compassion soit valorisée et valorisante, elle peut engendrer un désordre émotionnel nommé stress de compassion (SC).

La compassion selon WEBSTER est un sentiment de sympathie profonde et de douleur envers une personne frappée par la souffrance ou le malheur. Ce sentiment est essentiel pour bâtir l'alliance thérapeutique et constitue un levier à la relation d'aide.

La personne aidante peut ressentir les effets bénéfiques de la compassion et être à la fois victime du stress de compassion. Le stress de compassion recouvre des émotions et des comportements normaux résultant de la connaissance d'un événement traumatisant éprouvé par autrui. Ce stress résultant de l'aide apportée ou du désir d'aider une personne traumatisée ou souffrante (FIGLEY).

Les symptômes du stress de compassion sont similaires à ceux d'un état de stress post-traumatique et d'une dépression majeure. Le SC se différencie du burn-out (syndrome d'épuisement professionnel) par ce qu'il est intrinsèquement lié à la douleur du patient qui vient faire résonance chez le thérapeute. La résilience est plus efficace dans un SC que dans un burn-out.

Afin de se prévenir de ces troubles, le praticien doit identifier les signes émergents, mieux se connaître dans ses limites et développer des stratégies d'adaptation.

La prévention personnelle consiste à :

- maintenir une vie équilibrée avec des comportements sains,
- être conscient de ses limites personnelles et les respecter,
- reconnaître et accepter que le stress de compassion est une partie normale du travail d'aidant en traumatologie et en maladies dégénératives,
- rechercher du soutien et de l'aide lorsqu'on en a besoin,
- mettre en place des stratégies d'adaptation
- apprendre à laisser le travail derrière soi.

Les stratégies relèvent de six domaines :

stratégies physiques (pratiques sportives)	créatives (jardinage, musique...)
cognitives (rationalisations)	croyances (confiance en soi, spiritualité, relaxation)
sociales (maintenir un tissu social)	affectives (relations amoureuses, famille)

Ces stratégies permettent un meilleur contrôle sur ses émotions et une meilleure présence à soi et aux autres.

Formation B
Intervenante : Amélie SEIDAH
Psychologue clinicienne
Rapporteurs : Aurélie JAMMES, Anthony ROBERT, Laurent BEARD

Mardi 17 mai 2011, journée entière

La thérapie cognitive comportementale (TCC) en santé mentale

Avec la TCC le thérapeute tient compte du comportement et des cognitions, c'est à dire des pensées du patient. Le comportement se définit comme une action observable et mesurable qui peut être directe (crier) ou indirecte (palpitations cardiaques). Les cognitions correspondent au traitement de l'information par le patient (les croyances, les valeurs...).

Les principes fondamentaux de la TCC sont les suivants :

- Le comportement joue un rôle essentiel dans l'acquisition et le développement des pathologies, tandis que les perceptions viennent alimenter les peurs. Ainsi les comportements d'évitement viennent alimenter la peur car ils ne permettent pas de tester la réalité pour constater une évolution.
- Une évaluation rigoureuse est indispensable en début de traitement.
- L'efficacité du traitement doit être vérifiée fréquemment.
- Le thérapeute doit être actif et directif. Il n'y a pas de notion de supériorité mais le thérapeute détient la connaissance.
- La thérapie ne peut fonctionner que s'il se met en place une alliance thérapeutique qui est essentielle.
- La méthode est expérimentale (socratique), par des questions le thérapeute amène le patient à douter sur ses croyances.
- Les émotions proviennent des perceptions plutôt que directement des événements.

Dans la TCC l'évaluation repose sur l'analyse fonctionnelle du patient. On se base sur l'observation du patient, ses antécédents, le motif de la consultation... Les difficultés du patient peuvent être de nature physiologiques, cognitives, émotives, et comportementales et avoir pour origine des facteurs prédisposants, déclencheurs ou de maintien.

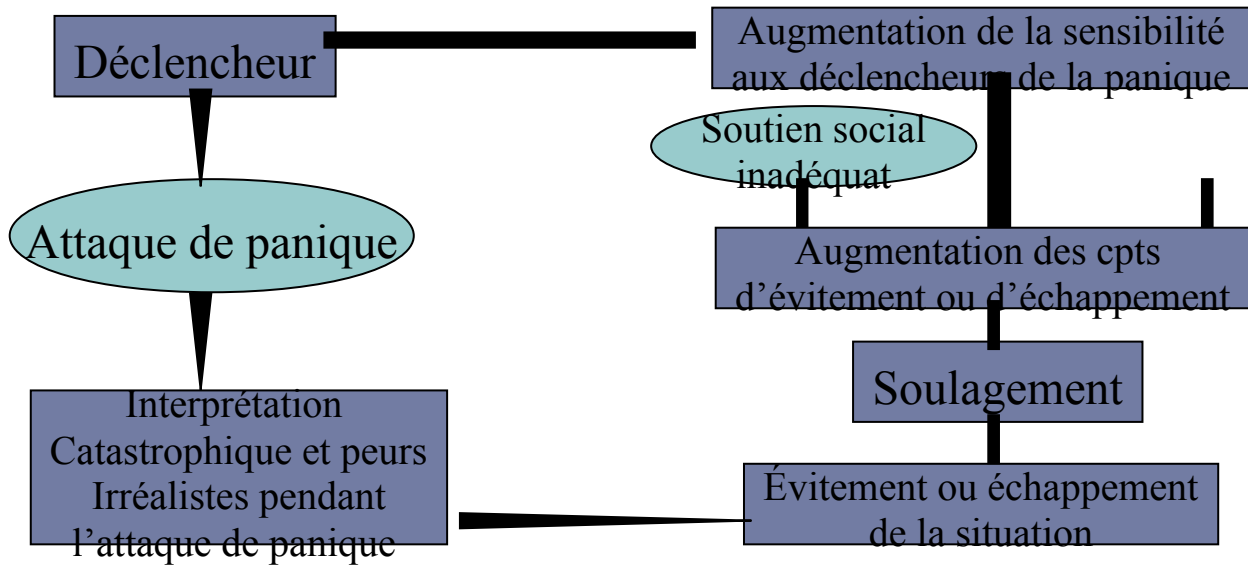
L'intervention en TCC repose sur plusieurs stratégies :

- Une séance d'information qui vise notamment à créer l'alliance thérapeutique avec le patient et à renforcer le sentiment de contrôle de ce dernier sur sa problématique.
- L'exposition *in vivo* qui doit être graduée et qui a pour but de confronter le patient à sa problématique. Cette technique peut être biaisée par les stratégies d'évitement et/ou de neutralisation que peut mettre en œuvre le patient.
- L'exposition cognitive qui permet d'exposer le patient à sa problématique en pensée. Cette technique est utilisée notamment lorsque la problématique est trop anxiogène pour que le patient soit exposé *in vivo*.
- La restructuration cognitive, qui part du principe que la problématique ne vient pas de la situation mais de la perception que le patient en a. Il convient donc de donner au patient le outils pour qu'il corrige cette perception notamment par l'utilisation de grilles d'autoévaluation.

- La prévention des rechutes, qui nécessite de distinguer la chute ponctuelle de la rechute. Il faut informer le patient que les situations difficiles peuvent se reproduire et lui donner les outils pour qu'il parvienne à y faire face.

L'utilisation de la TCC a été illustrée par des applications cliniques telles que la dépression, les troubles bipolaires et les troubles anxieux.

Cercle vicieux du TPA (Marchand & Letarte, 2004)



Le processus thérapeutique : un itinéraire montagneux

Madame Sylvie Bédard est titulaire d'un baccalauréat en sexologie, d'une maîtrise en service social et d'un deuxième cycle de toxicologie.

Tout au long de son intervention, Sylvie Bédard illustre ses propos à l'aide de situations de personnes rencontrées dans le cadre de son activité professionnelle, lorsqu'elle ne parle pas de son propre travail thérapeutique.

I- Les dimensions existentielles :

Madame Bédard nous propose d'aborder le processus thérapeutique au travers des quatre dimensions existentielles auxquelles nous sommes tous confrontés au cours de notre vie, au travers des quatre montagnes que nous avons à gravir au cours de notre existence que sont la mort, la solitude, la liberté et la finitude.

L'affront de ces dimensions existentielles provoque chez l'individu des impasses angoissantes plus ou moins intenses qui souvent sont perçues comme insurmontables et qui semblent bloquer son processus d'évolution personnelle. En revanche, les impasses angoissantes de réalités auxquelles tout individu fait face correspondent à l'objectif ultime d'une démarche de croissance et mènent en ce sens la personne vers une plus grande sécurité intérieure, une plus grande découverte de son « moi » profond et un sentiment d'être davantage en contrôle de sa vie.

Tout ce que l'on peut qualifier de symptôme semble servir à « nier » un aspect de l'existence, à éviter de s'y confronter directement. Ce déni amène l'individu à demeurer dans une insécurité permanente qui ne peut disparaître qu'à travers une confrontation existentielle complète qui lui procurera une autre solution qui lui est unique et qui ne s'appuie pas sur le refus de la réalité.

L'existence de chaque dimension existentielle doit être reconnue et acceptée dans ses dimensions les plus intrinsèques. Aussi la mort doit-elle être reconnue comme un évènement réel, inévitable, tragique, définitif et dont le moment est incontrôlable pour profiter le mieux possible de la vie et en prendre l'entière responsabilité. Se confronter à la solitude, c'est consentir au fait d'être un individu distinct, seul vrai responsable de sa vie et de sa satisfaction. De même, se confronter à la liberté, c'est consentir à être le déterminant principal de ses propres choix et de sa vie, c'est concéder le fait que les conséquences de ses choix sont inévitables. Face à la finitude, la personne se relève en acceptant de se considérer imparfaite et de se donner le droit à l'erreur, de concevoir l'échec comme étant une occasion d'enrichir sa vision incomplète de ses propres limites.

II- Le transfert et le contre-transfert :

II-1 le transfert :

On parle de transfert lorsqu'une personne réagit à une autre comme si cette dernière était une troisième personne (une figure significative de l'enfance) en les percevant de façon biaisée. La

personne agit et interagit avec ses interlocuteurs actuels de la façon dont elle agissait avec celle du passé. De même, elle éprouve les mêmes émotions et ceci se reproduit fréquemment avec un grand nombre de personnes différentes (la plupart des personnes qui prennent de l'importance dans sa vie). La personne transférée est investie à la fois d'un pouvoir et de qualités exagérées.

Larivey, M. (2004). Le défi des relations.

En conséquence...

Dans un contact réaliste aujourd'hui, la personne surajoute symboliquement « le plus » de son histoire qu'elle tente de compléter pour elle.

Conséquences pour l'intervention

- En relation d'aide, ce matériel (en plus) doit être reconnu par l'intervenant.
- Il doit être considéré comme faisant partie de la demande d'aide et de soutien (en plus) des éléments objectifs.
- Il doit être considéré comme partie inhérente du plan de soin.

Conséquences pour l'intervenant

- Reconnaître et consentir au fait d'être perçu et traité comme symbole et non seulement comme une personne immédiatement présente.
- Utiliser sa disponibilité et ses énergies au service de la demande globale du client.
- Renoncer à l'échange spontané (sympathie, amitié) pour opérer un rôle de service.
- Solitude et indépendance de l'intervenant.

Voici, une image qui pourrait traduire la réalité du transfert:

Je vis intérieurement sur un champ de mines émotionnelles. Ces explosifs sont les émotions importantes liées aux besoins fondamentaux que j'ai laissés en souffrance. Au cours de mon enfance et de mon adolescence, j'ai enfoui certaines émotions et je les ai en quelque sorte oubliées. Depuis lors, des événements les font sporadiquement éclater. Chacun se présente comme une nouvelle opportunité que m'offre la vie de déterrer l'émotion enfouie et de vivre l'expérience complètement. Chaque fois que je le fais, j'ai l'impression de déterrer une mine. Je me dis que, lorsque l'ensemble du champ sera nettoyé, mon transfert sera réglé. Alors, le type d'évènement qui autrefois me bouleversait ne suscitera plus de réaction excessive de ma part. Mes anciens manques auront fait place à des satisfactions que je serai capable de me donner.»

Les différents types de transfert :

Niveau 1 Recherche du droit à l'existence (liens affectifs) • Affection gratuite
• Appartenance
• Sécurité

Niveau 2 Conquête d'une identité distincte • Faire des choix /expérimenter
• Différenciation

Niveau 3
Recherche de l'identité sexuelle (rôles) • Rôle
• Action

RECHERCHE DU DROIT À L'EXISTENCE (Niveau 1)

Avant la résolution du transfert:

Au fond de moi, je me sens toute petite. Je ne suis pas certaine d'avoir beaucoup de valeur et d'être intéressante pour les autres. Toutefois, j'aspire à ce que l'on m'accepte comme je suis et m'aime telle que je suis. Je refuse d'avoir à faire des choses pour gagner cet amour. Je veux qu'il soit «gratuit», sinon il n'a aucune valeur à mes yeux. Je me sens comme un bébé qui n'aspire qu'à être pris, bercé et cajolé sans qu'on lui demande rien en retour. Un bébé qui est

regardé avec amour et qu'on a envie de serrer parce qu'on trouve son contact agréable. Parce qu'on l'aime, on va au-devant de ses besoins. Parce qu'on l'aime, on le prend en charge. Il me semble que ça me ferait tellement de bien de pouvoir me reposer sur une épaule en me sentant bienvenu et sans que l'on me demande quoi que ce soit.

- La personne demande un maternage adéquat.
- La personne demande de se faire prendre, bercer, réchauffer, prendre en mains.
- La personne demande que cette affection soit gratuite et sans aucune condition.

Résolution du transfert :

- L'affection gratuite apportera à la personne une sécurité fondamentale face à elle-même et face à la vie.
- Elle sentira qu'elle a droit à ses émotions, de pouvoir rechercher la satisfaction de ses besoins, de s'exprimer de façon subjective et d'être respectée dans cette affirmation d'elle-même.
- La personne cesse de demander à son entourage de la mater et de la protéger.

Après la résolution du transfert:

Je suis à l'aise avec mes émotions, quelles qu'elles soient, même si elles sont parfois difficiles à vivre. J'accepte aussi que j'aie des besoins de divers ordres et je considère que je suis responsable de veiller à ma satisfaction. Je suis une personne qui a de la valeur. Je sais que je suis aimable et que je mérite d'être aimée et bien traitée. Je sais que je «goûte bon», que mon contact est agréable et que je puis être nourrissante dans une relation. Les gens ne sont pas obligés de m'aimer, mais je puis choisir mes relations et m'entourer de personnes qui me font du bien et me nourrissent sur le plan affectif. Je suis capable d'accepter qu'on ne m'accepte pas inconditionnellement sans que cela me détruise, car je comprends que les autres ont aussi des besoins et que je ne suis pas toujours à même de les combler. Même s'il peut me faire mal, le rejet de la part d'autrui ne me fait pas peur non plus, car il ne signifie nullement que je doive me rejeter moi-même. Je ne ressens plus de déchirure intérieure comme lorsque j'avais le sentiment de devoir renoncer à ce que j'étais pour me faire aimer. J'éprouve plutôt une sorte de paix, un sentiment d'harmonie et d'unité intérieure.

CONQUÊTE D'UNE IDENTITÉ DISTINCTE (Niveau 2)

Avant la résolution du transfert:

Je suis un adulte. J'ai des besoins, désirs et aspirations qui sont différents des tiens (papa ou maman). Je désire être moi-même. Je voudrais que tu me donnes ta bénédiction afin que je puisse exprimer ce que je suis sans risquer de te déplaire ou d'être rejetée. Mais je n'obtiens jamais cette bénédiction. Aussi, chaque fois que je m'efforce d'être moi-même, de suivre ma voie, j'ai peur. J'ai peur de te perdre. Je le fais, mais je jette toujours un regard sur toi pour m'assurer que je n'ai pas perdu ton amour. Je tiens à ton amour. Je suis donc souvent déchirée. Je passe beaucoup de temps à justifier mes choix afin d'obtenir ton approbation. Souvent, je me retiens, je n'ose pas. Et souvent je t'en veux. Nous avons des altercations sur des sujets qui n'ont rien à voir, et moi je sais que c'est parce que je te reproche de ne pas m'accepter toujours dans ce que je suis et dans mes choix. Et lorsque j'ose m'affirmer devant toi, j'éprouve un sentiment d'insécurité tant que je ne suis pas certaine que tu ne m'en veux pas ou que tu ne m'as pas rejetée. Même lorsque je fais le fanfaron, je demeure en fonction de ton approbation. Tout cela est difficile, mais je ne puis renoncer à être ce que je suis, même si je déçois parce que je ne suis pas tel que tu l'aurais souhaité.

- La personne ne fait aucune demande, elle est occupée à s'affirmer sans tenir compte de l'Autre.
- Elle demande la permission de s'affirmer sans perdre l'affection de l'Autre.
- Elle demande à pouvoir s'affirmer ouvertement, d'affirmer sa volonté bien à elle.
- Elle se refuse de se conformer, d'être forcée.
- Elle refuse toute forme de punition ou de culpabilisation face à ses affirmations.

Résolution du transfert :

- La personne devient capable de s'exprimer sans avoir peur de se sentir rejetée;
- La personne devient capable de prendre des initiatives, de changer à partir de ses propres expériences, de découvrir ce qui a de l'importance pour elle, de s'affirmer ouvertement et de s'opposer sur des sujets qui ont de l'importance pour elle;
- La personne laisse plus de liberté et accorde plus de respect aux autres, car elle ne se sent pas menacée.

Après la résolution du transfert:

Papa ou maman vous avez beaucoup d'importance à mes yeux, mais je suis la personne la plus importante de ma vie. Pour cette raison, je me dois de me respecter, c'est-à-dire d'être fidèle à mes valeurs, à mes choix, à mes relations et à ce que je ressens. S'il faut parfois que je vous heurte pour ce faire, ce n'est pas avec plaisir que je le ferai, j'aurai peut-être même de la peine à le faire, mais je le ferai. Je ne veux pas perdre l'amour ou la considération que vous avez pour moi, mais, s'il le faut, je suis prête à prendre ce risque. Je m'attends à ce que le respect de vous-même soit aussi votre priorité et j'accepte les frustrations et le sentiment de solitude qui en découleront pour moi lorsque vos choix seront en contradiction avec mes propres besoins. Je me sens plus forte dans cette perspective, même si je suis très consciente de ma solitude comme être humain.

RECHERCHE DE L'IDENTITÉ SEXUELLE (Niveau 3)

- La personne recherche la confirmation de son identité sexuelle sans être utilisée comme partenaire sexuel;
- La personne recherche une aide dans le développement d'une forme personnelle de sexualité.

En processus de résolution de transfert:

Papa, j'aimerais que tu me trouves belle et attirante. Je veux te séduire, mais je ne veux pas faire l'amour avec toi. J'aimerais que tu me montres que tu m'apprécies comme femme, mais que tu gardes tes distances. Je crains les réactions de maman que je m'approche ainsi de toi. J'ai peur qu'elle m'en veuille. Je tiens à me rapprocher d'elle pour lui signifier que je l'aime aussi et que je ne veux pas lui enlever son mari. J'ai besoin de son regard approuvateur autant que de ton appréciation.

Maman, j'aimerais que tu me guides pour devenir une femme. Je veux profiter de ton expérience pour mieux me comprendre et pour me sentir bien dans ma peau de femme. J'aime te parler de mes expériences et recevoir tes conseils qui me soutiennent dans ma recherche.

Papa, je souhaite recevoir tes commentaires sur moi, mais je veux que tu me laisses libre d'explorer la personne que je suis avec les hommes qui m'attirent. J'apprécie que tu ne sois pas possessif, même si je sais que tu t'inquiètes parfois pour moi.

Résolution du transfert :

- Prendre conscience de l'existence d'un transfert (observer une réaction émotionnelle forte et disproportionnée par rapport à une situation).
- Identifier le besoin (être en contact avec les émotions que nous éprouvons aujourd'hui, c'est-à-dire les ressentir complètement dans une situation qui s'apparente à celle du passé).
- Exprimer ses reproches (à notre thérapeute, une personne de confiance, une chaise vide, écriture, etc.).
- Prendre le besoin en charge (nous devons maintenant prendre non seulement la responsabilité d'exprimer ce besoin, mais aussi l'initiative d'y répondre).

II-2 Le contre-transfert :

Le contre-transfert est l'ensemble des réactions inconscientes de l'intervenant à la personne de son client et plus particulièrement au transfert de celui-ci. Donc, le contre-transfert est une réponse au transfert du client.

Indices de contre-transfert :

- L'émergence d'une émotion d'une intensité disproportionnée par rapport à l'événement réel qui vient de survenir dans la relation;
- Les attentes ou les demandes inappropriées dans le cadre d'une relation thérapeutique;
- Les réactions stéréotypées, c'est-à-dire des comportements figés qui réapparaissent de façon identique dans diverses situations analogues.

Conséquences pour l'intervention :

- Peut altérer la lecture de la réalité du client;
- Ce matériel de distorsion doit être identifié et reconnu par l'intervenant (projection);
- On doit « entendre » ce qui se passe et le « porter » jusqu'au moment où on sent que le client est

prêt à le recevoir.

Conséquences pour l'intervenant :

- Déstabilisation de la disponibilité d'écoute;
- Doute raisonnable dans l'intervention (diagnostic et pronostic);
- Souffrance psychologique devant l'éveil d'une problématique non apaisée en soi;
- Risque de découragement, démotivation, isolement et mésestime de soi;
- L'intervenant peut passer par une gamme variée de sentiments (colère, culpabilité, ressentiment, etc.);
- Il peut agir la demande de prise en charge par une foule de conseils ou encore des dérogations au cadre de l'intervention;
- Il peut avoir l'impression d'être submergé, avalé (aspect collant).

Gérer le contre-transfert :

- Thérapie personnelle;
- Attention flottante;
- Parler de ses propres réactions.



Formation D
Maurice Sammut
Psychoéducateur, praticien PNL
maurice@sammut.qc.ca

Rapporteurs : Aurélie GAUTHIER, Joana FALXA, Sonia SIMON, Alexandre BOUQUET, Eric PELISSON

Mardi 17 mai, journée entière

Laisser son empreinte, comment faire une différence dans notre passage dans la vie de l'autre ?

Comment devenir significatif pour l'autre?

Notre premier outil est notre personnalité. Quant on veut laisser son empreinte on veut être significatif pour quelqu'un, cad faire sens pour lui. Etre signifiant, c'est ne pas laisser indifférent, aller plus loin avec l'autre par sa présence, sa façon de penser, son *caring* (prendre soin) de l'autre. Cela doit « cliquer » avec la personne, peu importe ensuite sa qualification. Il est donc essentiel que ce soit une personne positive. Leurs qualités? L'amour, la sincérité, l'écoute, l'authenticité. Etre vrai cela va aussi loin que de pouvoir dire à quelqu'un « je ne te crois pas ». Nous possédons tous une intuition que nous n'utilisons pas en raison de nos peurs, pour avoir la prétention de vouloir guider quelqu'un il faut être authentique, être vrai, car c'est l'authenticité qui permet de faire sens en nous. C'est notre guide intérieur, professionnel comme personnel, quand on passe à côté, on se dit « zut, je le savais ». Ne pas faire semblant d'être heureux de la rencontre, alors qu'on perçoit le contraire dans la relation. Quant je me présente à quelqu'un, je dois être entier dans ce sens là, c'est à dire authentique. Accepter, bien comprendre la vision de l'autre. Bien lire les expressions corporelles au-delà des mots.

Les pièges à éviter. Le regard de pitié n'est pas adapté, si le feeling ne passe pas il ne faut pas donner suite. L'imposition de ma vision n'est pas non plus adaptée. Une des conditions fondamentales est d'être à sa place. Sinon il y a développement de frustration. Aimer son travail est fondamental. Même à deux ans de la pension, j'ai droit à un professionnel motivé et passionné. La passion, on doit la lire dans chacun de nos actes professionnels. Quand on est à côté de notre essence fondamentale, le tissu de notre corps s'use prématurément. Il faut respecter nos trois tiers de vie, mon travail, ma vie de repos, ma vie familiale. Sinon on tire sur l'élastique et il finit par casser.

Il faut aider les gens à faire grossir le nombre de solutions possibles face à une situation.

« - Quand j'étais en colère, je lui ai mis mon poing sur la gueule.

- Qu'est-ce que cela t'a apporté comme conséquences? Y avait-il d'autres solutions possibles? »

La personne va-t-elle apprendre? Ce n'est pas sûr, mais au moins elle pourra avoir appris qu'il y a plusieurs options dans une situation donnée.

Quand on entre dans le milieu de travail il faut vêtir son costume de travail, même virtuel, cad se protéger, rester dans une posture professionnelle, prendre de la distance émotionnelle. Ne pas se laisser atteindre dans ce qu'on est personnellement. On enfle un « sarrau » avant toute intervention. Si on fouille dans sa boîte d'identité (au plan personnel je me sens beau, à ma place, au plan professionnel je me sens compétent...), il faut avoir les mains propres: sur le coup d'une blessure ou

d'une frustration (une crise sur mon identité professionnelle: qu'est-ce que je fais là? Je devrais donner ma démission...), on n'est pas en capacité de travailler comme il faut.

Tant qu'on n'est pas conscient du problème, on ne peut pas le traiter. Il y a un cheminement mental à faire, d'abord reconnaître le besoin, puis valider la compétence de l'aide, enfin s'assurer que la personne qui m'aide est vraiment déterminée à m'aider. Il faut donc d'abord décoder chez l'autre une appétence à changer son comportement.

Les idées reçues et les faux-semblants à clarifier :

On a toujours une intention positive dans nos actes, mais ces intentions peuvent être parfaitement égoïstes.

On ne peut pas ne pas communiquer. Si je ne dis rien je suis embarqué dans la dynamique du groupe.

Si je dis quelque chose de flatteur à quelqu'un, le groupe va me rabrouer (basse flatterie), je ne vais plus oser rien dire.

« Péter sa coche » (péter les plombs), ce n'est pas signifier un caractère fort, mais perdre son contrôle. Il faut oser le dire à la personne.

La confiance indispensable? Certains jeunes ont trente intervenants, ils n'ont pas confiance, « ok tu n'as pas confiance, mais peut-on faire un bout de route ensemble? ».

Travailler avec les humains demande d'accepter leurs limites, mais aussi de croire dans leur capacité de dépassement.

Si je me laisse aller dans mon observation de l'autre à penser qu'il ne m'écoute pas, et à m'observer moi-même en train d'y penser, je ne suis plus dans ma relation à l'autre. J'ai le droit d'exprimer à l'autre « je ressens que tu ne m'écoutes pas », j'exprime mon ressenti, cela permet de relancer le dialogue. Dès qu'on sent qu'on est en déséquilibre, il faut le nommer. Quand je fais une conférence, je commence à dire « je suis mal à l'aise ». Parfois je dis à quelqu'un « tu m'impressionnes ». Etre authentique.

Quand je dis « ne pensez pas au cheval jaune », tout le monde y pense. C'est la même chose quand je dis aux enfants : « ne courez pas ». L'objectif doit donc être énoncé de façon positive. Je cesse de fumer. Je choisis une autre alimentation. Je fais de l'exercice. Dans quel contexte? A partir de quand? A quels critères va t-on observer de manière visible pour les autres la résultat de l'atteinte de ton objectif? Faire nommer ces critères. Le tableau distribué (voir annexe) donne une méthode de détermination des éléments nécessaires à la conduite du changement. « Je n'ai pas de courage », mais n'as-tu pas déjà eu du courage à certains moments de ta vie? Je n'ai pas de patience... Etc. On peut défaire ces représentations (je n'ai pas de goût, je suis nul en maths...). Ces généralisations abusives me bouchent la vue à aller plus loin. Je suis dépressif: mais le matin tu te lèves comment? Quand tu étais enfant tu ne t'es pas remué pour avoir ton bicycle? On parvient à l'objectivation de ce qui est nommé et on trouve les ressources nécessaires à se mobiliser en vue de l'objectif. On peut aussi inclure les ressources extérieures dans la recette, mais on doit d'abord se mobiliser pour soi-même et non pour faire plaisir aux autres. Ce sont des petits coups de main pour embarquer dans l'intrinsèque.

« Je ne te fais pas peur? » Bien si, je le dis et je suis authentique dans la relation. Qu'est-ce que j'ai fait pour que tu veuilles me rendre inconfortable? Personne n'aime être haï, j'aime que les gens ne m'aiment pas parce que cela me protège d'entrer en relation. L'action du thérapeute consiste non à arracher la carapace mais à l'écartier un peu. Se positionner comme des semeurs et non comme des récolteurs. Couper l'objectif en étapes pour qu'il soit atteignable. La sécurité ce n'est pas des gros bras, mais à l'intérieur de soi, en intervenant. La démonstration de force est une démonstration

d'insécurité.

Le jeu de cet après-midi: pour l'intervenant entrer en relation avec le client. Mais le client peut avoir des dispositions différentes... Comment fonctionne-t-on alors? L'observateur reste en retrait. L'intervenant a un outil de contrainte disponible dans sa poche: « je vais le signaler au juge ».

Trois mises en situation ont été proposées à la quarantaine de stagiaires : chacun a pu s'essayer aux trois rôles : observateur, intervenant, client.

Première situation :

Client récalcitrant, qui veut se débarrasser de la situation, antipathique dans la relation. Les clients ont essayé de faire dériver le propos et d'amener l'intervenant sur un terrain inadapté, ou de le convaincre des choix qu'il doit faire.

Deuxième situation :

Client avec maladie mentale, qui est dans la séduction, dans l'antipathie (personnelle ou professionnelle), qui dit des mensonges incroyables, et qui peut pleurer à l'occasion. Apparition d'un tiers (observateur mis en position de chercheur) qui vient perturber la relation duelle. Suivant la maladie mentale jouée par le client, la situation pouvait être très complexe. Dernière perturbation pendant l'entretien : le formateur simule un appel pour une voiture mal garée.

Troisième situation :

Client agressif qui refuse de s'asseoir et qui manifeste physiquement son mécontentement. Il refuse toute relation d'aide, l'intérêt est d'observer l'attitude et les modalités d'intervention face à la violence du client. L'observateur est ce coup-ci stagiaire, dont le téléphone sonne au milieu de l'entretien. Il a été noté la nécessité de mettre fin à l'entretien lorsque la violence devient l'unique mode de communication.



Atelier n°13

Intervenantes :

Chantale Tremblay, coordinatrice terrain PSI-MTL

Marie-Soleil Morin, intervenante PSI-MTL pour les services correctionnels du Québec

Rédacteurs : Sonia SIMON, Joana FALXA

Mercredi 18 mai 2011

L'observation des comportements

Définition d'un comportement

Un comportement est une réponse à un besoin. C'est une action dont le but est d'obtenir quelque chose ; un comportement peut être positif ou négatif.

Quand il y a un besoin, toute une organisation va se mettre en place. Il est important de décoder le besoin derrière le comportement. Travailler sur le comportement ne suffit pas.

Si le besoin n'est pas connu, le client risque de reproduire le même comportement.

L'observateur

Élément 1^{er} de l'observation :

- être capable de prendre un temps d'arrêt : les silences sont importants. Ce ne sont pas des interprétations que je dois faire, mais observer des faits.

Exemple : « Charles est triste : qu'est-ce qui me permet de dire ça ? Qu'est-ce que j'observe ? »

- faire référence à des faits

- être attentif à soi et aux autres : se mettre en état d'observer l'état physique et psychologique du client. L'observateur doit être disponible, être très attentif à ce que l'on est, comment on se sent face à la personne

- la communication est verbale ou non verbale

L'observation m'entraîne vers un questionnement qui permet de raisonner et formuler des objectifs de travail. La méthode devient mon plan d'action (« est-ce que ce que j'ai analysé correspond à ce que tu es ? »), ce qui entraîne mon objectivité.

L'influence du comportement

- Les comportements sociaux

Exemple : les barrières culturelles, les événements traumatisants, l'hyperactivité ; il est important de les connaître et de les décoder.

- Les facteurs physiques : fatigue, tâche difficile, espace restreint, trop de stimulation

La grille d'observation : document synthétisé en annexe.

ANNEXE : Grille d'analyse d'un comportement excessif (synthèse)

La grille d'analyse d'un comportement excessif a été conçue dans le but de fournir aux intervenants un outil permettant de procéder à une analyse plus approfondie d'un comportement excessif. Nous suggérons qu'elle soit utilisée après qu'une évaluation de la situation de la personne ait été réalisée avec le questionnaire-guide « Bilan de la situation de vie et révision PSI/PII ».

I DÉCRIVEZ DE FAÇON PRÉCISE LE COMPORTEMENT EN CAUSE :

II ANALYSE INITIALE DU COMPORTEMENT

- A. Quelle en est la fréquence?
- B. Existe-t-il un plan d'intervention relativement à ce comportement?
- C. Quelles sont les conséquences ou les impacts à manifester ce comportement
- D. Niveau de gravité du comportement : (si nécessaire, référer au texte de Meyer et Evans sur les niveaux de gravité.)
- E. Ce comportement peut-il être en lien avec un problème de santé au plan physique?
- F. Cette personne a-t-elle des problèmes de santé mentale?

III ANALYSE COMPORTEMENTALE

Qu'est-ce qui pourrait faire déclencher le comportement? (stimuli)

Qu'est-ce qui pourrait contribuer à faire en sorte que le comportement se poursuive ou se maintienne? (conséquence)

Dans quelle situation la personne se trouve-t-elle habituellement lors de la manifestation du comportement?

Y a-t-il une chaîne de comportement?

IV ANALYSE DES COÛTS ET BÉNÉFICES

Si la personne garde le même comportement : Si la personne change son comportement

V ANALYSE SUR LA FONCTION DU COMPORTEMENT

Par ce comportement, la personne veut signifier qu'il y a des facteurs dans son environnement physique qui la dérangent.

- 1 le milieu physique manque de chaleur, de confort
 - 2. Ce comportement sert à exprimer un désaccord.
 - 3. Ce comportement sert à exprimer que la personne ne peut pas réaliser de choix parce que ce sont les autres qui décident pour elle.
 - 4. La personne veut signifier par ce comportement qu'elle aurait aimé décider elle-même ou être impliquée dans la décision vis-à-vis une situation précise.
- Etc. (23 items)

VI TABLEAU-SYNTHESE

DESCRIPTION DU COMPORTEMENT EXCESSIF

HYPOTHÈSES RELATIVES AU COMPORTEMENT

HYPOTHÈSES D'INTERVENTION

ANTÉCÉDENTS DU COMPORTEMENT AGRESSIF/PERTURBATEUR

Atelier 15

Intervenants :

Christine Tremblay – Coordinatrice terrain PSI-MTL,

Marie-Soleil Morin - Agent de probation au Service correctionnel du Québec et intervenante PSI-MTL

Louis Lacroix - Chargé de projet PSI-MTL.

Rapporteurs: Aurélie JAMMES, Anthony ROBERT, Carole THOUMINE

Mercredi 18 mai

Programme de suivi intensif de Montréal (PSI-MTL)... l'intervention différenciée qui porte et qui laisse des traces

Intégrer le programme de suivi intensif de Montréal, c'est intégrer un suivi intensif dans tous les sens du terme notamment sur une plage horaire très étendue. Le PSI-MTL a été mis en place à la suite d'un constat des centres de jeunesse et gouvernement sur la multiplication des faits divers. Une étude et un plan d'intervention ont été demandés par le gouvernement. L'évaluation a été effectuée dans les centres de jeunesse où les jeunes les plus à risque sont présents. Les résultats de l'enquête relèvent que 10% des jeunes font jusqu'à 50% des délits. Priorité est alors donnée sur cette population. Ces jeunes à haut risque de récidive sont associés aux gangs de rue. Le PSI-MTL ambitionne donc de travailler sur ce public propre aux gangs de rue.

Naissance du programme :

En novembre 2009, l'expérimentation PSI-MTL débute. Après trois ans d'exercice, le constat d'un effet pervers s'impose : les gangs de rue n'apparaissent plus à Montréal mais se sont déplacés, tant la police se montre répressive sur Montréal. De plus, la criminalité est de plus en plus structurée. L'utilisation du réseau internet facilite le développement des délits.

Le groupe d'intervention travaille sur les 15-25 ans de sexe masculin ou féminin.

Le phénomène des filles et de leur participation est difficile à évaluer. Elles y ont souvent une position subalterne (prostitution) mais leur positionnement peut être aussi comparable aux garçons impliqués dans le gang. Dans ce cas, les filles sont souvent plus violentes que les garçons.

Le plan d'intervention a été mis en place en 2007 et s'est terminé en 2010. Il devrait être renouvelé sur les trois prochaines années. Il se concentre sur deux arrondissements de Montréal.

L'objectif n'est pas de réprimer ou d'incarcérer mais de contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres de gangs de rue en mettant en place une stratégie concertée de suivi intensif des contrevenants à haut risque de récidive et associés à des activités de gangs criminels.

Le PSI-MTL s'inspire de deux programmes : le Boston Gun Project et le Youth violence reduction partnership. A Boston et Philadelphie, les stratégies visant à la fois la prévention, l'intervention et la répression semblent démontrer une certaine efficacité en termes de réduction de la violence chez les contrevenants à haut risque de récidive. Ces stratégies sont caractérisées par une intervention coordonnée et supervisée avec intensité, investissant particulièrement le « street time » et associant les organismes s'attaquant aux problématiques associées.

A leur retour de Boston et Philadelphie, les créateurs du programme partent de l'idée qu'aucun programme n'est efficace à lui seul et que tout le monde doit se mettre ensemble pour lutter contre le phénomène des gangs. Ainsi, le PSI-MTL va être conçu comme un mécanisme de montre aux rouages extrêmement précis apportant tous leur participation.

Chaque organisation de services possède une expertise spécialisée visant un ou des aspects particuliers du phénomène des gangs. Aucune ne possède à elle seule toutes les expertises requises pour contrer les gangs ou se trouve dans la difficulté d'appliquer avec qualité et rigueur toutes les modalités. C'est là le concept d'approche intégrée. L'approche intégrée semble constituer une réponse plus adaptée au phénomène multiforme et complexe des gangs et tient compte des apports de tous les partenaires.

Les gangs à Montréal c'est 50 personnes actives et 1400 qui gravitent autour.
Deux arrondissements ont été retenus sur cette expérimentation.

Les objectifs du programme

- Les objectifs généraux

Favoriser l'intégration sociale des contrevenants

Réduire la délinquance lucrative et avec violence liée aux activités des gangs de rue

- Les objectifs spécifiques

Prévenir l'adhésion des jeunes suivis par les services sociaux des centres jeunesse et des services correctionnels aux gangs de rue

Réduire les risques de récidive des jeunes de 15 à 25 ans résidant sur le territoire des deux arrondissements ciblés

- Les objectifs intermédiaires

Augmenter la participation des contrevenants à des activités prosociales (insertion sociale par l'école, l'emploi, les loisirs)

Intensifier la surveillance des contrevenants (imposition d'un couvre-feu – vérification de la présence du jeune à son domicile par les policiers)

Théorie du programme

- Cinq principes directeurs :

- **risque** : exposer les clientèles les plus à risque aux interventions les plus intensives

- **besoin** : répondre aux besoins liés aux facteurs criminogènes

 - **réceptivité** : utiliser les approches les plus efficaces et tenir compte des styles d'apprentissage

- **jugement clinique** : utiliser des outils diagnostics et pronostics validés pour soutenir le jugement des cliniciens

- **intégrité** : la force d'une chaîne est égale au plus faible de ses maillons

- Trois axes d'intervention :

surveillance : rester informé des attitudes et des comportements, vérifier l'efficacité des méthodes ou techniques employées. Les manquements observés feront systématiquement l'objet d'une réaction graduée.

encadrement clinique (supervision de nature directive) : appliquer les conditions de l'ordonnance, viser la responsabilisation en maintenant le cap sur des choix socialement conformes

aide et référence : le PSI-MTL nécessite l'adhésion volontaire du participant. Ce programme veut susciter et entretenir la motivation du client dans le cadre de son suivi

- Une approche différentielle :

Le PSI-MTL se veut une intervention différenciée basée sur une évaluation différentielle des risques et besoins via le LS-CMI. Les interventions sont ciblées en fonction du risque de récidive. Les questions du LS-CMI concernant les antécédents judiciaires, l'éducation, l'emploi, la famille, le couple, les activités récréatives, les fréquentations, les problèmes d'alcool et stupéfiants, les activités procriminelles sont très précises.

Les partenaires :

Le centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les troubles du comportement

La direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants du centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Le ministère de la sécurité publique via les services correctionnels du Québec

Le service de police de la ville de Montréal et la ville de Montréal

Le directeur des poursuites criminelles et pénales

Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Le pact de rue (éducateurs de rue)

Le club garçons et filles de lasalle (éducateurs de rue)

Déroulement du programme :

Les clients admis au PSI/MTL :

Sont admises sur ce programme des personnes âgées de 15 à 25 ans, impliquées dans un gang, résidant dans les arrondissements ciblés et purgeant une sentence ou une mesure au niveau juvénile ou adulte (probation, emprisonnement avec sursis, libération conditionnelle)

Les clients adultes concernés doivent représenter un risque de récidive moyen, élevé et très élevé sur l'échelle du LS/CMI.

Durée :

Une mesure dure 12 mois en moyenne. Les personnes peuvent être rencontrées jusqu'à 3 heures par semaine. Cela représente 75 à 100h d'accompagnement. Trois phases d'intervention. La première est de dix huit semaines. Basée sur l'idée que plus les personnes sont accompagnées, plus elles seront dissuadées de récidiver, cette première étape consiste en un appui soutenu et de la surveillance (appel tous les soirs pour vérifier si les personnes respectent le couvre feu).

Intensité du suivi :

L'intensité ne se traduit pas seulement par la fréquence des contacts mais aussi par la prise en charge immédiate, la modulation de l'intervention, l'exposition aux activités prosociales, la gestion des manquements, la nature de l'intervention, l'accessibilité, le travail en cellule, les conditions judiciaires, le street time.

La prise en charge immédiate :

L'agent de la probation est présent à la cour dès le prononcé de la peine. Avant la libération, en cas d'emprisonnement, l'agent de probation se déplace en détention de façon à commencer à travailler sur le plan d'intervention. L'agent de probation établit alors rapidement comment le suivi sera effectué et clarifie toute demande d'information quant à l'application et au suivi des conditions judiciaires.

Exposition accrue aux activités prosociales :

Elle vise le renforcement des conduites prosociales en réduisant la contamination par des facteurs antisociaux, en augmentant l'exposition des clients aux facteurs prosociaux.

Gestion des manquements :

Tous les manquements doivent être suivis d'une intervention. Le manquement aux conditions de l'ordonnance fait l'objet d'une évaluation et d'une analyse qui pourrait résulter en une dénonciation avec mandat ou sans mandat ou en un plan de redressement concurrent ou alternatif à la dénonciation. La dénonciation n'est donc pas automatique. Un plan de rattrapage existe. Si la personne est en sursis, elle ne bénéficie pas de cette marge de manœuvre mais une chance peut toujours lui être devant la cour au regard du devenir du jeune.

Nature de l'intervention :

Au niveau individuel, les besoins criminogènes ciblés dans le LS/CMI sont travaillés au même titre que l'insertion. Les interventions se font aussi bien au bureau que dans le milieu du jeune.

Au niveau du groupe, des ateliers thématiques (stupéfiants, violence...) sont mis en place. Un partenariat est mis en œuvre avec l'hôpital sur des ateliers cliniques.

Travail en cellule :

Le travail de cellule est la conception du travail en équipe. Le client n'est pas celui de l'agent de probation mais celui de l'équipe constituée d'acteurs qui seront amenés à intervenir. Le travail en cellule se définit comme étant un système de prestation de services à un nombre X de participants dédiés et à qui incombe la responsabilité de répondre aux besoins de la clientèle d'un arrondissement donné. Au-delà d'une modalité de travail, c'est toute l'équipe qui est mise à contribution selon diverses modalités pour répondre aux besoins de la clientèle. La cellule telle que développée doit permettre à un certain nombre d'intervenants de pouvoir échanger entre eux une connaissance assez grande de la situation personnelle et familiale du jeune suivi pour être en mesure de répondre sur le champ sans remise à plus tard et être efficace en temps réel.

La cellule est composée de travailleurs de rue, de policiers, de délégués jeunesse, d'agents de probation et de procureurs. Ces partenaires se réunissent deux fois par semaine sous forme de deux instances : le comité opérationnel et le comité clinique.

- le Comité opérationnel

Hebdomadaire et animé par le chargé de projet en collaboration avec le chef d'équipe, le comité opérationnel est un lieu de prise de décisions opérationnelles concernant chacun des individus suivis dans PSI-MTL. Il réunit les membres de la cellule d'intervention, discute de la planification des interventions et de la gestion des manquements, voit à confirmer l'inscription du client dans le dispositif. Il est en effet à noter que c'est le PSI qui vient aux jeunes. En ce que c'est une mesure d'exécution de peine, le jeune n'a pas le choix de s'y soumettre mais il est préférable de recueillir son adhésion. Si la mesure est prononcée par la cour, les modalités d'intervention appartiennent à l'équipe.

- le Comité clinique

Lieu privilégié pour arrimer l'intervention clinique à la planification prenant la forme du plan d'intervention et de ses révisions, il coordonne l'ensemble des interventions à effectuer auprès des clients et de leur famille et permet les ajustements nécessaires et l'organisation quotidienne du partage des interventions.

Atelier 16

Intervenants :

Carlo PAYEUR, Directeur Clinique pour les services d'aide en prévention de la criminalité (SAPC)

Charles RACINE, Enseignant au Cégep de Sherbrooke

Rapporteur : Delphine GARAY, Aurélie GAUTHIER, Laurent BEARD

Mercredi 18 mai matin

Initiation à la théorie du choix et à la thérapie de la réalité

La théorie du choix se fonde sur le principe que les individus agissent pour répondre à leurs besoins selon une certaine hiérarchie (voir ci contre). A la différence de la théorie de Maslow, la théorie du choix postule que la hiérarchie de ces besoins varie en fonction des individus.

Pour pouvoir intervenir sur un client, il faut donc comprendre quel besoin il cherche à satisfaire par son comportement afin de travailler sur ce

besoin. La difficulté réside ici dans le fait qu'un même comportement peut correspondre à la satisfaction de besoins différents selon la personne qui l'adopte et le contexte. Ainsi le fait pour un jeune de se droguer peut répondre à un besoin de plaisir, de liberté voir d'appartenance si cela lui permet de s'insérer dans un groupe, ou de pouvoir vis-à-vis d'elle-même.

<u>Besoins fondamentaux</u>	
Besoins	Moyens
1- Survie (physique) Réponde aux fonctions vitales	1- Rémunération, troc, manger, dormir, chasser, quêter...
2- Appartenance Aimer et être aimé	2- Gang, groupe religieux, travail- équipe, couple...
3- Pouvoir (soi, objet, personne) Sentiment de compétence	3- Soi = coupe de cheveux, objet : ménage, personnes = travail)
4- Liberté Capacité de faire des choix	4- Prendre des risques, études vs monde du travail
5- Plaisir Avoir du plaisir	5- Apprendre, cinéma, amis, sport...

- La thérapie de la réalité pose trois principes :

- L'être humain est responsable de ses comportements, non pas la société, l'hérédité ou son histoire passée. La thérapie de la réalité travaille donc sur le présent et non sur le passé. Le passé n'est intéressant que dans la mesure où il donne des informations sur le monde de qualité du patient.

- L'être humain peut changer et poursuivre une vie plus satisfaisante.

- L'être humain se comporte dans un but précis, celui de modifier l'environnement de manière à le rendre semblable à sa représentation idéale. En effet, chaque individu enregistre dès sa naissance, des instants positifs avec une forte résonance qui constituent son monde de qualité dont il tente de se rapprocher par ses actes.

- La thérapie de la réalité travaille donc en 6 temps :

- L'ambiance : l'instauration d'une bonne ambiance lors de la rencontre avec le client doit permettre au thérapeute de créer un lien en entrant dans son monde de qualité. Pour cela le thérapeute doit positiver le parcours du patient et éviter de le culpabiliser.

- Le vouloir : qui correspond aux désirs conscients ou inconscients du client. En travaillant sur le vouloir le thérapeute dégage le besoin dominant du patient afin de travailler avec lui sur ce

thème.

- Le comportement global : composé de l'action, la pensée, les émotions et les manifestations physiologiques. Ce comportement doit nous permettre d'accéder à notre vouloir.

- L'auto-évaluation : Il s'agit ici d'amener le patient à s'auto-évaluer afin qu'il puisse voir si son comportement global lui a permis d'accéder à son vouloir et de mettre en exergue d'éventuelles contradictions.

- Le plan : qui consiste à planifier de façon synthétique et précise une action positive (c'est à dire quelque chose que le patient doit faire et non pas un interdit) que le client doit réaliser pour une date donnée. L'engagement doit être ferme et évalué par le patient.

- Le retour sur le plan. Qui permet de valider la satisfaction du patient dans l'atteinte des ses résultats. En cas d'échec il convient de ne pas culpabiliser le patient et de favoriser l'auto-évaluation afin de dégager un nouveau plan plus adapté.

La répétition de ces temps doit permettre de modifier le comportement du patient en lui faisant prendre conscience qu'il peut satisfaire ses besoins de façon adaptée.

Atelier n° 17

Intervenants :

Nathalie Gélinas, éducatrice

Martin Pelletier, éducateur au Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Rédacteur : Alexandre BOUQUET

mercredi 19 mai 2011

Les gangs, une marque au fer rouge ?

L'atelier a pour objectif essentiel de montrer comment les membres, même présumés, des gangs, sont « étiquetés », et quelles sont les conséquences de cet « étiquetage ». Les intervenants introduisent leur propos par le rappel de quelques « légendes urbaines » québécoises, qui n'ont jamais pu être avérées :

- la légende de l'appel de phares : en ville, la nuit, des voitures, pilotées par des membres de gangs, roulent sans les phares. Le conducteur en face fait un appel de phares. Cet appel de phares est pris pour une provocation par le gang, qui agresse gratuitement le conducteur de la voiture.
- la légende des stations-service : les femmes qui s'arrêtent seules à une station-service la nuit sont régulièrement attaquées par les gangs. Un membre pénètre dans la voiture par les portes arrière et attend caché sa proie. Lorsque la femme revient, elle est agressée, voire séquestrée puis destinée à la prostitution dans une autre province.

Ces deux exemples de légendes sont également confortés par un traitement sensationnaliste de l'information au Québec, notamment à la télévision (chaînes d'information en continu, en particulier). Ce traitement des gangs par les médias augmente le sentiment d'insécurité et sert la cause des membres les plus actifs. Par ailleurs, le rôle des entreprises privées est relevé dans l'alimentation de ce sentiment d'insécurité. Ainsi, les entreprises de systèmes d'alarme privée auraient-elles fait pression sur les médias pour vendre plus de matériel à Montréal il y a quelques années.

Les intervenants rappellent ce qui peut sembler typique des gangs de rue :

- le public : des adolescents ou des jeunes adultes,
- une violence impulsive et spontanée, dont l'origine est souvent liée à une fille (parfois même au détriment du « business », qui passe souvent au second plan),
- des attitudes et des tendances antisociales (loi du silence, fausses identités, prise de stupéfiants)
- la nature des stupéfiants consommés (crack, speed, etc.)

Ces éléments ne suffisent pas toujours à établir qu'un individu fait partie d'un gang, et il est demandé aux participants de se départir de leur idées préconçues sur le sujet, notamment quant aux signes vestimentaires de reconnaissance. Un exercice est réalisé avec le groupe sur cette question.

Il est clairement établi que les gangs de rue ne sont pas véritablement des institutions criminelles organisées, comme les Hell's Angels, par exemple. Ils sont empreints de beaucoup d'immaturation (de nombreux membres de gangs se font confondre par leurs communications internet sur facebook). La question des filles y est également centrale, les gangs essayant d'attirer des jeunes filles à la dérive

comme faire valoir du groupe. Ces filles dansent dans les clubs puis sont ensuite livrées à d'autres gangs et/ou destinées à la prostitution. Les chefs de gang s'en servent également pour introduire des stupéfiants à l'intérieur des discothèques, des afters, et autres établissements de nuit. Peu de filles deviennent membre de l'appareil d'un gang. Celles qui y parviennent ont fait leur preuve dans le recrutement d'autres jeunes filles, le plus souvent mineures et en fugue. Il s'agit parfois d'anciennes victimes des gangs, également.

Le fait d'appartenir à un gang a de nombreuses conséquences :

Les conséquences légales : Les mesures judiciaires prononcées sont plus contraignantes que pour un individu qui n'en fait pas partie (détention provisoire, garde fermée pour les mineurs, conditions supplémentaires de suivi et de surveillance pour les garçons, encadrement intensif, traitement policier plus qu'en réadaptation pour les filles)

Les conséquences en terme d'accueil des mineurs ou des jeunes majeurs : Les intervenants qui accueillent des membres de gang doivent vérifier les listes de contact électronique (facebook notamment), pour ne conserver que les véritables amis des intéressés, prescrire des mesures beaucoup plus restrictives pour les sorties, et travailler sur la tenue vestimentaire (notamment pour les filles : interdiction des décolletés, des strings, etc.)

Les conséquences en terme d'intervention : Il est indispensable de faire participer les membres de gang à des programmes d'intervention intensifs. L'attention portée est donc supplémentaire par rapport aux autres. Par ailleurs, les intervenants doivent aller rencontrer les familles des intéressés, dans leurs quartiers, à la fois pour comprendre le cheminement d'un jeune garçon ou d'une jeune femme vers un gang, mais aussi parce que la majorité des membres de gangs sont en délicatesse avec leur famille. Certaines réussites ont été observées en réinvestissant le tissu familial. Cette mission n'est pas toujours aisée car de nombreux intervenants refusent de se déplacer dans ces quartiers sensibles, par peur d'altercations ou d'agressions.

Du reste, le travail de l'intervenant est rendu complexe par l'attitude générale des membres de gangs. Soit ils sont dans la négation de l'appartenance à un gang, par peur de perdre des privilèges ou une protection (pour les filles), ou par peur de représailles. Soit ils sont au contraire dans l'affirmation de cette appartenance, à la fois par fierté et recherche de reconnaissance (« I represent »), et pour éviter que des problèmes plus profonds soient abordés (liés à la famille ou l'addiction aux stupéfiants, notamment). Il est évident que ceux qui revendiquent cette appartenance cherchent aussi à intimider l'intervenant, ce qui complique la relation et l'oblige parfois à passer la main à un collègue.

Atelier 18

Intervenant : Vincent Defoy- Agent de probation pour la Direction des services professionnels correctionnels.

Rapporteurs : Delphine Garay, Carole Thoumine, Anthony Robert et Joana Falxa

Mercredi 18 mai

Modèle réflexif d'intervention pour une clientèle criminalisée qui présente un trouble de la personnalité

Tout comme un iceberg qui se détache du front d'un glacier qui dérive et évolue selon les obstacles qu'il rencontre, la personnalité se construit et évolue avec le temps selon les épreuves vécues de l'enfance à l'âge adulte, telle une empreinte laissée pour la vie. Tout comme un iceberg qui émerge de l'eau mais laisse caché 90% de sa masse, les comportements délinquants des gens qui présentent des traits de personnalité sont observés, mais ils dissimulent un ensemble de schémas de pensée qui constitue la personnalité.

Les troubles de la personnalité ont été définis comme « une modalité durable de l'expérience vécue et des conduites qui est envahissante et rigide, et qui apparaît à l'adolescence, et qui dévie de ce qui est attendu dans la culture de l'individu ».

Ces troubles sont présents chez 10 à 13 % des adultes. La personnalité des adolescents est en évolution, il est donc difficile d'établir un diagnostic. Mais on tentera d'en établir un en cas de personnalité particulièrement inadaptée. Chez la « clientèle criminalisée » ces troubles peuvent également exister, et c'est pour faire face à certaines situations en intervention qu'il est utile de développer certains outils qui permettront une approche différente et plus adaptée aux personnes présentant des troubles de la personnalité.

L'approche réflexive pour appréhender ces troubles exige une mise à distance et un regard critique sur son propre fonctionnement, mais aussi une analyse tant individuelle que collective des décisions prises dans l'action.

M. Defoy a développé une grille méthodologique tout d'abord créée pour sa pratique en unité d'hébergement avec encadrement intensif en centre de jeunesse. Il l'a par la suite adaptée à différents environnements. C'est la grille adaptée à la « clientèle criminalisée » qu'il nous présente.

Cette grille combine deux méthodes :

- L'approche cognitive des troubles, de Jeffrey E. Young :
 - Inspirée de la thérapie cognitivo-comportementale
 - Intègre des concepts au vécu partagé.
 - Basée sur des schémas (théorie des schémas).

- L'approche de Gilles Gendreau : les opérations professionnelles du psychoéducateur.

- Observation
- Evaluation
- Planification
- Utilisation
- Evaluation post-situationnelle
- Communication

La grille présente d'un côté les différents moments d'intervention et les rencontres à prévoir. Tout le processus est basé sur l'observation, pour pouvoir ensuite réaliser une évaluation et une planification qui réponde aux données observées.

D'une part, il s'agit d'identifier les schémas de pensées inadaptés (ceux qui découlent par exemple d'importantes carences affectives). D'autre part, il convient d'identifier les styles d'adaptation qui renforcent les schémas : on trouvera la soumission, l'évitement ou la contre-attaque, parfois certains styles combinés entre eux. L'« adulte sain » sera la référence : quelles sont les forces, les compétences et les capacités adaptatives à renforcer chez cette personne.

Il faut savoir reconnaître quelle est l'intervention indiquée, et laquelle ne l'est pas, en fonction de la personne et du moment.

Pour cela, chacun dispose de nombreuses sources d'information, dont aucune n'est à négliger : les rencontres, les grilles d'évaluation de tous types, le vécu, les modèles parentaux, les autres professionnels, chefs de service, formations suivies,...

Personnalité limite
DÉMARCHE RÉFLEXIVE D'INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES QUI PRÉSENTENT DES TRAITS DE PERSONNALITÉ PROBLÉMATIQUES

(Adapté à la réalité des unités d'hébergement avec encadrement intensif en Centre jeunesse)
 *Inspiré de la théorie cognitive des Schémas de Jeffrey Young



Moment	Sources d'informations	OBSERVATION						
Pendant le processus d'accueil	Rencontre d'admission	Identification des schémas de pensées inadaptés <u>Carences affectives</u> Personne à qui je m'attache ne veut répondre à mes besoins affectifs. Je ne suis pas importante pour personne. Personne ne s'intéresse vraiment à moi Lorsqu'on s'intéresse à moi, ce n'est que pour pouvoir me manipuler et m'utiliser ensuite (m'abuser). Si les autres se montrent moins disponibles que ce que je m'attends d'eux, c'est que je ne vauz rien pour eux						
	Objectifs de relocalisation Grille d'évaluation des capacités, des excès et des déficits Vécu (enfance et adolescence) Modèles parentaux Grille d'investigation suicidaire							
Pendant le placement	Vécu d'unité	Identification des styles d'adaptation qui renforce les schémas <table border="1"> <thead> <tr> <th>Soumission "geler"</th> <th>Évitement "fuir"</th> <th>Contre-attaque</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Faire des efforts pour recevoir de l'affection de personne non disponible (ex: conjoint instable qui ne répond pas à leurs besoins affectifs). *Le schéma est réactivé sous sa forme originelle. Est caractérisé par un contact avec une émotion souvent très intense. </td> <td> Éviter de s'investir sans garanties dans de nouvelles relations intimes. Éviter d'être en contact avec des souffrances en s'automutilant ou en consommant des substances. *La personne s'organise pour que le schéma ne sois pas réactivé. </td> <td> Est extrêmement exigeante à l'égard de son conjoint. Centrée sur les besoins affectifs des autres dans l'espoir d'avoir la réciprocité (sacrifice de soi). *La personne opte pour une attitude active dans le but d'empêcher la réactivation du schéma, adopte souvent le comportement contraire à ce que le schéma l'amènerait à faire. </td> </tr> </tbody> </table>	Soumission "geler"	Évitement "fuir"	Contre-attaque	Faire des efforts pour recevoir de l'affection de personne non disponible (ex: conjoint instable qui ne répond pas à leurs besoins affectifs). *Le schéma est réactivé sous sa forme originelle. Est caractérisé par un contact avec une émotion souvent très intense.	Éviter de s'investir sans garanties dans de nouvelles relations intimes. Éviter d'être en contact avec des souffrances en s'automutilant ou en consommant des substances. *La personne s'organise pour que le schéma ne sois pas réactivé.	Est extrêmement exigeante à l'égard de son conjoint. Centrée sur les besoins affectifs des autres dans l'espoir d'avoir la réciprocité (sacrifice de soi). *La personne opte pour une attitude active dans le but d'empêcher la réactivation du schéma, adopte souvent le comportement contraire à ce que le schéma l'amènerait à faire.
	Soumission "geler"		Évitement "fuir"	Contre-attaque				
Faire des efforts pour recevoir de l'affection de personne non disponible (ex: conjoint instable qui ne répond pas à leurs besoins affectifs). *Le schéma est réactivé sous sa forme originelle. Est caractérisé par un contact avec une émotion souvent très intense.	Éviter de s'investir sans garanties dans de nouvelles relations intimes. Éviter d'être en contact avec des souffrances en s'automutilant ou en consommant des substances. *La personne s'organise pour que le schéma ne sois pas réactivé.	Est extrêmement exigeante à l'égard de son conjoint. Centrée sur les besoins affectifs des autres dans l'espoir d'avoir la réciprocité (sacrifice de soi). *La personne opte pour une attitude active dans le but d'empêcher la réactivation du schéma, adopte souvent le comportement contraire à ce que le schéma l'amènerait à faire.						
Rencontres de parrainage Plan d'intervention Rencontres de révision Réflexions								
Après le placement	Vous-mêmes Conseillers cliniques Chef de service Autres professionnels Littérature Fiches express Contenu de formations Contrat comportemental	Identification des interventions <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indiquées</th> <th>Contre-Indiquées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Si on s'occupe de la personne, la nécessité d'actes d'automutilation, diminue. Faire de l'éducation émotionnelle (nommer les émotions vécues). Mettre ses propres limites et mettre des limites à la personne (automutilation, comp. parasuicidaires, etc.). Ce qui implique de mettre des moyens en place. Reconnaître à la personne qu'elle a le droit d'avoir des besoins comme tout le monde. </td> <td> La punition est le plus mauvais renforçateur pour ce type de personne, car cela amène souvent une augmentation des comportements parasuicidaires. Quoi d'autres? </td> </tr> </tbody> </table>	Indiquées	Contre-Indiquées	Si on s'occupe de la personne, la nécessité d'actes d'automutilation, diminue. Faire de l'éducation émotionnelle (nommer les émotions vécues). Mettre ses propres limites et mettre des limites à la personne (automutilation, comp. parasuicidaires, etc.). Ce qui implique de mettre des moyens en place. Reconnaître à la personne qu'elle a le droit d'avoir des besoins comme tout le monde.	La punition est le plus mauvais renforçateur pour ce type de personne, car cela amène souvent une augmentation des comportements parasuicidaires. Quoi d'autres?		
	Indiquées		Contre-Indiquées					
Si on s'occupe de la personne, la nécessité d'actes d'automutilation, diminue. Faire de l'éducation émotionnelle (nommer les émotions vécues). Mettre ses propres limites et mettre des limites à la personne (automutilation, comp. parasuicidaires, etc.). Ce qui implique de mettre des moyens en place. Reconnaître à la personne qu'elle a le droit d'avoir des besoins comme tout le monde.	La punition est le plus mauvais renforçateur pour ce type de personne, car cela amène souvent une augmentation des comportements parasuicidaires. Quoi d'autres?							
Rencontre de révision Rencontre pour fixer les conditions (LSJPA)	ÉVALUATION POST-SITUATIONNELLE ET COMMUNICATION Informations à transmettre à l'unité d'origine							



Atelier 20
Intervenants:
Ait Lahcen
Mario Bilodeau
Agents de libération conditionnelle – ALC
Service correctionnel du Canada
Rapporteurs: Eric Pélisson et Alexandre Bouquet

Mercredi 18 mai

Les défis de l'intervention en milieu carcéral multiéthnique

L'exemple de l'établissement Donnacona

1. Aperçu du service correctionnel du Canada

Le SVC en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable et sûr, sécuritaire et humain.

Il est régi par la loi sur le système correctionnel (LSCMLC), selon laquelle le but du système est de contribuer au maintien d'une société juste, en paix et en sécurité. D'où la préparation à la réinsertion sociale.

57 pénitenciers fédéraux sont répartis en niveaux de sécurité, 32 bureaux de libération conditionnelle, 84 bureaux secondaires, 16 centres correctionnels communautaires, environ 200 contrats conclus avec des établissements résidentiels communautaires.

2. Profil des détenus au SCC

Le SCC a la garde de 22 000 détenus, dont 4,8% féminins, 11% ayant un trouble mental, 9,4% affiliés à un gang, 18% sont autochtones, 23% ont 50 ans ou plus, 80% ont des antécédents en matière de toxicomanie, 16% ont des victimes inscrites au registre des victimes (reçoivent des informations sur le déroulement de l'incarcération et la préparation à la sortie, peut donner son avis par exemple sur une réduction de peine).

283 détenus à Donnacona, 22% appartiennent à une minorité ethnique. Au départ il y avait deux gangs majeurs, la prison est donc divisée physiquement en deux, mais avec la diversification de la clientèle il y a aujourd'hui 7 unités différentes dans lesquelles les détenus ne peuvent pas se rencontrer. Il y a un système Radar qui permet de connaître la répartition ethnique et religieuse de la population carcérale. Outre les autochtones, on dénombre 9,6% de noirs et 3,7% d'arabes.

3. Quelques définitions

Ethnocentrisme : L'ethnocentrisme signifie la « tendance, plus ou moins consciente, à privilégier les

valeurs et les formes culturelles du groupe ethnique auquel on appartient ». Une autre définition restreint l'ethnocentrisme à un « Comportement social et [une] attitude inconsciemment motivée » qui amènent en particulier à « surestimer le groupe racial, géographique ou national auquel on appartient, aboutissant parfois à des préjugés en ce qui concerne les autres peuples ».

Préjugé: Le préjugé est un jugement que nous formons à propos d'une autre personne ou d'un autre peuple que nous ne connaissons pas réellement. Les préjugés peuvent être négatifs ou positifs. Ils nous sont inculqués lors du processus de socialisation et sont par conséquent très difficiles à modifier ou à supprimer. C'est la raison pour laquelle il est important que nous soyons conscients que nous en avons.

Tahar Ben Jelloun : " L'Homme[...] a ce qu'on appelle des préjugés. Il juge les autres avant de les connaître. Il croit savoir d'avance ce qu'ils sont et ce qu'ils valent. Souvent il se trompe."



Stéréotypes : Les stéréotypes consistent essentiellement en des croyances ou des idées partagées par un groupe à propos d'un autre groupe. Un stéréotype est un ensemble de caractéristiques qui résume un groupe, habituellement en termes de comportement, d'habitudes, etc.

L'objectif des stéréotypes consiste à simplifier la réalité : «Ils sont comme ça». Les patrons sont tyranniques ; ces personnes-ci sont fainéantes, celles-là sont ponctuelles...

Dans le langage courant, il est quelquefois difficile de faire la différence entre les stéréotypes et les préjugés.

Racisme : Le racisme est une idéologie fondée sur une croyance, qui remonte à la Renaissance et postule une hiérarchie entre les êtres humains selon leur origine ethnique, désignée sous le terme de *race*. Plus généralement, le racisme désigne la croyance que les différences biologiques innées conditionnent inévitablement l'accomplissement culturel et individuel. Le terme racisme peut également désigner de manière erronée une attitude de critique ou d'hostilité systématique envers l'ensemble d'un ou de plusieurs groupes ethniques déterminés. Le racisme peut se traduire par des actes d'hostilité ou de discrimination envers les personnes selon leur origine ethnique, et prendre la forme de xénophobie ou d'ethnocentrisme.

Xénophobie : Le mot xénophobie est composé des racines grecques *xénos*, « étranger » et *phobos*, « rejet, peur ». Ce mot définit donc littéralement, « le rejet de l'étranger ».

Dans l'usage courant la xénophobie est devenue l'hostilité à l'égard de la présence de l'étranger, c'est-à-dire de celui qui n'appartient pas au même groupe (national, culturel, linguistique, religieux) que soi. L'hostilité envers ceux qui sont étrangers, et donc différents, provient de la réaction de préservation de l'identité du groupe.

Discrimination : Socialement, la discrimination consiste à distinguer un groupe de personnes des autres, et à lui appliquer un traitement spécifique, sans lien objectif avec le critère qui sert à distinguer le groupe.

La discrimination a d'abord été identifiée comme une réduction arbitraire des droits,

contraire à l'égalité en droit, et induisant une dévalorisation de certains groupes d'humains.

4. L'intervention culturelle

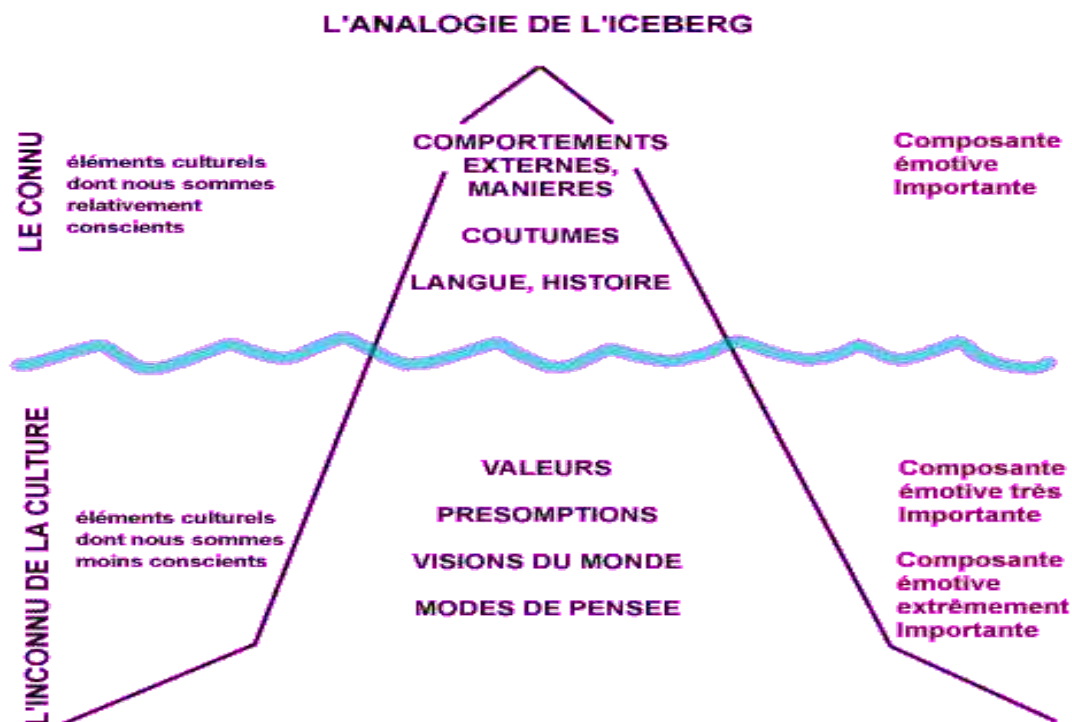
Habilités à développer pour intervenir en milieu interethnique:

- Se connaître sur les plans individuel et culturel. Qu'est-ce qui me caractérise en tant que québécois? Se connaître soi-même donne plus de confiance avant d'intervenir auprès de l'autre.
- Mieux connaître les personnes auprès de qui on intervient
- Acquérir des habiletés de communication interculturelle: est-ce que j'interprète le message de la bonne façon. Il y a un filtre. Par ex il est important pour un québécois d'être regardé dans les yeux. Dans les pays arabo-musulmans c'est un principe de respect que de ne pas regarder dans les yeux. Les détenus également ne regardent pas dans les yeux, mais par soumission.
- Gérer le choc culturel et intervenir : identifier les comportements et les valeurs en cause, identifier les cadres de référence des acteurs en présence (par la communication), déterminer les actions possibles. Distinguer ce qu'on peut changer et ce qu'on ne peut pas changer. Mais en tant qu'agent judiciaire je ne peux accepter que certains de ces comportements.

Pour vous aider à mieux comprendre la culture et pour décoder certains comportements, nous vous proposons un bon symbole canadien: **l'iceberg**.

Flottant à la surface de la mer, seulement que 10% de l'iceberg est visible; la plus grande partie est cachée sous la surface de l'eau.

Ce modèle est utile pour nous aider à comprendre les comportements des gens d'une autre culture.



Le détenu est évalué au centre régional de réception, mais celui-ci ne va pas assez loin. Le choc culturel s'ajoute au choc de l'incarcération.

Un détenu marocain n'évoque sa situation que dans le face à face avec l'éducateur, il n'a pas pu auparavant parler de son histoire passée avec son père autoritaire, car il était sous la pression des

codétenus. Culturellement on ne peut pas dire du mal de ses parents en public.

Etude de cas concret : La jupe trop courte.

Des policiers répondent à l'appel d'une femme d'un couple voisin. Elle dit que l'homme, un immigrant d'origine algérienne, a agressé sa conjointe et que celle-ci a réussi à fuir. Lorsque les policiers arrivent à l'adresse donnée, ils trouvent un homme âgé d'une trentaine d'années fortement agité. Ce dernier, un ingénieur actuellement sans emploi, affirme que sa conjointe, qui s'est rapidement trouvé un emploi dans une entreprise montréalaise, le trompe, car elle revient de plus en plus tard de son travail et qu'elle prend plaisir à porter des jupes trop courtes. Lorsque la dame revient au domicile, elle ne comprend pas pourquoi les policiers sont là. Elle dit qu'elle est allée faire une promenade, afin de permettre à son mari de reprendre ses esprits. Son mari s'empresse alors de l'accuser d'avoir porté plainte contre lui. La dame nie fermement et refuse de porter une accusation contre son mari. Mais, en s'approchant d'elle, les policiers remarquent qu'elle affiche des traces évidentes d'agression et que le mari s'agite encore davantage.

5. Résolution de problèmes

L'approche de Peacock: pour être orienté vers des solutions (changement de comportement), il faut amener le client en contexte de sécurité maximale vers une convergence de points de vue. Tu m'as manqué de respect! Peux-tu me définir ce qu'est le respect pour toi?

Dans certains pays la police n'est pas là pour protéger le citoyen, mais protéger le système et le pouvoir politique. L'immigrant amène cette perception avec lui. Mohammed avait peur de la police au Maroc.

Peacock propose des styles de coopération. Si tu fais qqc qui marche, continue, si cela ne marche pas fais autre chose. Il classe les clients en trois catégories, les visiteurs (ils regardent si ça marche et critiquent, ne s'impliquent pas), les plaignants (reconnaissent que qqc ne marche pas mais ne veulent rien faire), les acheteurs. Avec le visiteur, il faut aller sur son terrain pour qu'il revienne (tu as été viré de cours? On t'a envoyé chez le conseiller d'éducation? Tu n'as pas de problème? Mais encore?). Pour fidéliser un acheteur: qu'est-ce qui a marché la dernière fois?

Résolution du cas : la jupe trop courte

Quelles sont les valeurs respectives de la victime? De l'auteur? Du témoin?

Quelles peuvent être les raisons de cette situation de violence?

Plusieurs immigrants viennent de pays où les droits de la personnes sont bafoués, où règne la dictature.

Une fois arrivés et installés au Canada, ces personnes peuvent encore être aux prises avec la crainte d'être maltraitées ou de voir leurs proches subir de mauvais traitements.

De plus, dans de nombreux pays, la police n'assure pas de façon systématique la protection des gens, son rôle consistant surtout à réprimer toute forme de dissidence politique.

Au Canada, la police est perçue comme un protecteur du citoyen et des institutions.

Il est évident que faire face à des valeurs différentes des siennes produit un véritable choc culturel.

Le choc culturel vécu par les immigrants est différent de celui des personnes originaires de la société d'accueil.

L'immigrant doit s'adapter à la société d'accueil alors que la personne qui est née dans la société d'accueil a le choix de s'adapter ou non à la réalité de l'immigrant.

La rencontre avec la différence peut susciter des réactions de refus, de frustration et d'incompréhension.

La loi doit être respectée mais il faut savoir comprendre ce qui se cache sous les réactions respectives des individus.

Que recommanderiez-vous pour sortir de cette situation?

Bibliographie:

Gaudet, Édith. Relations interculturelles, comprendre pour mieux agir. Édition Modulo.

La Communication Orientée vers les Solutions! Fletcher Peacock .

Le racisme expliqué à ma fille. Tahar Ben Jelloun. Édition seuil.

Centre d'apprentissage interculturel.

Institut canadien du service extéteur. www.intercultures.gc.ca

Atelier n°21

Intervenants:

Georges-Henri Arenstein-Psychologue, zoothérapeute au centre l'Authentique

Marie-Josée Emond-Zoothérapeute au Centre de Détention de Sorel

Rédacteurs : Laurent BEARD, Charlotte DODIER, Aurélie GAUTHIER, Aurélie JAMMES, Sonia SIMON

Mercredi 19 mai 2011

La zoothérapie derrière les barreaux : un cœur ouvert en milieu fermé

La zoothérapie est une technique alternative de relation d'aide thérapeutique. Celle-ci consiste à travailler avec un animal dûment sélectionné et entraîné pour accompagner l'être humain sur les plans physique et psychologique.

L'animal constitue un stimulus simple. La personne ne se sent pas stressée car il n'y a pas de compétence particulière à avoir avec l'animal. Le contact avec l'animal est apaisant, réconfortant car l'animal ne juge pas.

Problématiques travaillées en zoothérapie : troubles d'apprentissage, problèmes de concentration, burn-out, dépression, faible estime de soi, isolement affectif.

Bienfaits de la zoothérapie : affection, stimulation des sens, développement du bien-être, autonomie, baisse de la pression artérielle, amélioration de l'équilibre affectif.

Expériences effectuées en Centre de détention :

Marie-Josée Emond travaille en centre de détention avec des chiens, préalablement dressés pendant au moins 6 mois et habitués à toutes sortes de contraintes (bruits, gestes brusques, etc.)

Théorie

La zoothérapie peut contribuer à la réhabilitation de certains prisonniers afin de faire chuter le risque de récidive. Au moyen d'exercices concrets et variés, elle permet au détenu d'entrer en communication, en interaction avec l'animal.

Le but est de susciter chez le bénéficiaire des manifestations d'affection et de tendresse. Ces manifestations favorisent aussi l'acquisition d'une meilleure gestion des impulsions, des émotions et d'une meilleure estime de soi.

L'animal est équipé de deux qualités essentielles : il sait se taire et il sait accepter, le tout sans jugement aucun. Ces qualités s'acquièrent chez les thérapeutes par la formation, les stages, l'expérience et la supervision.

En se taisant, le chien laisse toute la place au client. Ce dernier a besoin d'un espace psychique dans lequel il peut explorer son monde intérieur. Par son silence, le chien lui offre cet espace. Même le

thérapeute le moins bavard ne peut offrir ce cadeau à son client parce que celui-ci sait très bien que son thérapeute pense et réfléchit, ce qui inévitablement occupe une place, même si ce processus n'est pas, à proprement parler, bruyant.

Ces deux attitudes, soit se taire et accepter, semblent bien intégrées dans la modalité relationnelle du chien et ce, sans qu'il ait bénéficié d'un apprentissage ou d'un entraînement particulier dans ce sens.

Le chien permet au détenu d'apprendre à ajuster ce qu'il est et ce qu'il fait aux besoins de l'animal, première étape vers l'empathie. Première étape aussi vers une meilleure gestion de son pouvoir : un véritable mouvement vers l'essentiel.

Pratique

Il est important d'impliquer le personnel pénitentiaire lorsque l'on commence ce type d'atelier. Les clients participent à cet atelier toujours sur la base du volontariat ; les clients signent un accord qui permet au zoothérapeute d'avoir accès à leur dossier pénal. La rencontre est individuelle. Les clients peuvent être orientés par différents personnels : infirmiers, conseiller, etc. Les profils sont très diversifiés mais deux traits majeurs ressortent chez les clients orientés :

l'absence d'empathie
l'absence de pouvoir

Ainsi, au moyen de la zoothérapie, on va essayer de créer l'empathie. L'animal exprime très bien ce qu'il vit dans l'ici et le maintenant.

On va emmener le client à exercer un pouvoir « intelligent » avec le chien et non pas ce que le détenu a déjà connu en termes de pouvoir.

Il est important pour le zoothérapeute de susciter le lien de confiance. On n'utilise pas l'animal, on travaille avec.

L'animal est un catalyseur. Sa seule présence accélère la réaction entre le client et le thérapeute. Sa seule présence induit des réactions chez l'autre.

2 modes de zoothérapies en détention :

- le zoothérapeute se présente avec les chiens en prison et fait ses entretiens
- on va chercher des chiens qui devraient être euthanasiés et on fait un parrainage entre eux et des détenus qui vont s'en occuper pendant un temps donné. Les détenus vont leur apprendre à devenir des « bons citoyens ». Ces chiens seront ensuite adoptés par une famille. (cette expérience se déroule notamment au Texas). Le lien Internet se trouve ci-dessous.

Liens :

<http://www.coolestone.com/media/1469/Dogs-Trained-in-jail/>

<http://rocco2.com/pawsshelter/news-events/cell-dog>

Compte-rendu de la journée thématique du 19 mai

Visite de l'établissement pénitentiaire de Cowansville

L'établissement pénitentiaire de Cowansville est un établissement fédéral, de sécurité médium, ayant une capacité d'accueil de 500 places (442 détenus présents le 19 mai). Il a été construit au début des années soixante. La construction de deux nouveaux pavillons est prévue afin d'accroître la capacité à 700 places.

L'établissement n'accueille que des détenus hommes. Il est dirigé par une équipe de trois personnes : un directeur, un sous directeur et un directeur adjoint. Il est à noter qu'il n'existe pas de concours externe de directeur de pénitencier. Tous les directeurs ont donc occupé des fonctions moins importantes dans des prisons fédérales avant d'accéder au grade de directeur ou de sous-directeur.

La structure de l'établissement est semblable à celle d'un centre de détention en France. Il est composé de différents pavillons (bâtiments), de roulotte familiales (l'équivalent de nos unités de vie familiale) ainsi que d'un espace réservé aux ateliers.

La visite a débuté par la rencontre avec un surveillant chargé de la porte d'entrée. Celui-ci nous a expliqué que les arrivants ainsi que les familles étaient soumis à un contrôle électronique de détection de stupéfiants. L'établissement est en outre doté d'un maître chien qui effectue des contrôles au sein de l'établissement, ainsi qu'un contrôle systématique à l'entrée des familles.

La visite s'est poursuivie avec le passage dans les parloirs, qui se présente comme une grande salle où la lumière naturelle pénètre par une baie vitrée. Toutes les tables sont dotées de micros, les conversations pouvant être enregistrées sur mandat judiciaire ou sur autorisation du directeur. Il existe aussi quelques boxes dans la zone parloirs, destinés aux avocats et aux parloirs hygiaphone.

Nous avons ensuite été accompagnés au bâtiment réservé au travail et aux formations. Le travail effectué par les détenus est effectué au profit de l'administration et non d'une entreprise privée afin d'éviter la concurrence "déloyale" (les salaires sont minimales – 6,85\$ par jour au maximum). Tous les détenus peuvent se voir proposer un travail : ébéniste, métallier, soudeur, peintre, ascensoriste. Les intervenants ont leur mot à dire dans la décision d'affectation au travail.

Nous avons ensuite pu entrer dans un pavillon (105 détenus), et voir une cellule (les détenus arrivants sont placés en cellule double jusqu'à ce qu'une place se libère, soit environ pendant 6 mois – il sont ensuite affectés en cellule simple). On trouve une grande zone socio-éducative dans chaque pavillon, de sorte que l'on rencontre autant de personnel en civil qu'en tenue dans chaque unité de vie. Tous les détenus ont un "temps libre" de 18h à 22h, même ceux qui travaillent. Le pénitencier passe en service de nuit à 23h.

Puis nous avons été présentés à deux agents de renseignement, chargés de collecter les informations relatives à la sécurité de l'établissement (provenant du contrôle du courrier, du téléphone, de l'observations des agents, des détenus...) et d'en référer au directeur.

Il est à noter qu'il est interdit de fumer au sein des établissements pénitentiaires (en vigueur depuis 3 ou 4 ans) ce qui entraîne une augmentation du nombre de suicides, de la corruption et de la violence (les prix d'un paquet de cigarettes étant considérable – jusqu'à 800 dollars).

Le directeur et la sous-directrice nous ont présenté l'organisation de la structure, dont les deux missions sont la garde et la réinsertion. La réinsertion passe par la participation à des programmes (animés par des agents de programmes formés). Chaque établissement offre un certain nombre de programmes nationaux (toxicomanie, agressions sexuelles, violences conjugales, programmes à destination des autochtones...).

L'examen des libérations conditionnelles est opéré par la commission des libérations conditionnelles qui siège à Ottawa (pouvoir administratif et non judiciaire). Cette commission comprend neuf membres, dont un grand nombre issus de la société civile et n'étant pas des spécialistes de la justice pénale. L'établissement donne son avis sur le projet.

Il est à noter également que c'est le directeur qui octroie les permissions de sortir (sauf cas particulier nécessitant un passage en commission) et qui ordonne les transfèrements.

Fin de la visite.

Visite de la maison de transition

L'étape

Jeudi 19 mai 2011, Sherbrooke

Rapporteurs : - E. PELISSON
- S. SIMON
- C. THOUMINE
- A. JAMMES

Quelques chiffres à retenir :

Nombre d'habitants au Canada (au 01/01/2011) : 34 278 400

Nombre de détenus au Canada : 13 000

Nombre de personnes en probation : 9 000

Nombre d'habitants au Québec (au 01/01/2011) : 7 943 000

Nombre de détenus au Québec : 3 000

Nombre de personnes en probation : 2 000

Coût d'une place de détention par an : 100 000\$

Coût d'une place de probation par an : 35 000\$

1- Retour sur le fonctionnement du système carcéral fédéral et provincial au Québec :

Les missions principales des services correctionnels québécois reposent sur deux objectifs : la protection de la communauté (de la société) et la réinsertion sociale des délinquants.

Toutes les personnes condamnées à une peine égale ou supérieure à 2 ans dépendent du régime fédéral tandis que les personnes condamnées à une peine de 2 ans moins 1 jour dépendent du régime provincial.

La loi du 28 avril 2006 applicable en février 2007, dite loi sur le système correctionnel québécois pose le fondement de la réussite de la réinsertion sociale : la protection de la société et le respect des décisions des tribunaux.

Une fois condamnées, les personnes sont incarcérées en centre de réception. La durée d'affectation dans un tel établissement dure 5 semaines et permet aux agents des services correctionnels d'évaluer le détenu, d'aborder les raisons du passage à l'acte et de déterminer le risque que celui ci représente pour la société.

Un plan correctionnel (équivalent de notre PEP) -contenant des objectifs de prise en charge, de suivi et de participation à des activités et à des programmes- est contractualisé avec le condamné. Il devra alors respecter les objectifs fixés tout au long de l'exécution de sa peine en lien avec les agents des services correctionnels. À l'issue des 5 semaines, la personne est orientée vers un établissement à sécurité adaptée à son profil (sécurité maximum, médium ou minimale).

Une fois que les personnes ont exécuté un tiers de leur peine, leur dossier est examiné en commission des libérations conditionnelles. Si le dossier n'est pas satisfaisant et que les détenus

présentent un risque pour la société, la commission émet un avis défavorable. Le dossier est à nouveau étudié au deux tiers de peine.

Il existe 5 types de liberté sous condition :

la permission de sortir

le placement extérieur

la semi liberté

la libération conditionnelle totale

la libération d'office

Les décisions relatives à la libération conditionnelle sont fondées sur le risque que représente le délinquant pour la société et sur ses capacités à devenir un citoyen responsable. Lors de l'exécution du délai d'épreuve à l'extérieur, les personnes condamnées continuent d'être suivies par les services correctionnels fédéral ou provincial.

Afin de favoriser la réinsertion sociale des délinquants, les services correctionnels développent des partenariats avec des organismes communautaires (associations) intervenant dans le domaine pénal ou encore des bénévoles en lien avec des organismes communautaires spécialisés dans certaines prises en charge comme la toxicomanie ou encore la délinquance sexuelle.

2- Présentation du service d'aide à la prévention de la criminalité (SAPC) :

Le SAPC est un organisme communautaire créé officiellement en 1964 par des citoyens bénévoles désireux de créer un lien entre les détenus de la prison de Sherbrooke et la communauté. Il portait alors le nom de service d'aide aux prisonniers de Sherbrooke et était présidé par un abbé, aumônier à la prison Winter. C'est en 2006 qu'il prendra le nom de SAPC élargissant ainsi ses missions au profit de la réadaptation sociale et de la prévention de la criminalité en intervenant soit auprès de la population civile soit auprès des délinquants. Le SAPC regroupe désormais une douzaine de services, chacun spécialisé dans l'accueil et la prise en charge spécialisée de la population délinquante.

3- Fonctionnement et modalités d'intervention d'une maison de transition :

Tel est le cas du centre communautaire « l'Etape » crée en 1988 et spécialisé dans la prise en charge des problématiques toxicomaniaques et alcooliques. Ses personnels accueillent des sortants de prison de sexe masculin présentant une grande dépendance à l'alcool ou aux drogues.

Ce centre est ouvert et parfaitement intégré dans le tissu urbain. Il accueille 20 résidents devant suivre un programme de réadaptation dans le cadre d'une libération conditionnelle. Il accompagne également des personnes admises au bénéfice d'une autre mesure d'aménagement de peine.

Ses personnels et les bénévoles qui interviennent dans cette structure apportent également une aide aux intéressés dans leur démarches administratives et sociales ou encore pour favoriser leur retour vers l'emploi.

Après une présentation du fonctionnement du SAPC par son directeur et une visite de la structure assurée par la directrice du centre, un bénévole des Alcooliques Anonymes a pris la parole pour expliquer son parcours et les modalités de son intervention. Puis un ancien résident est venu exposer son histoire de vie et comment les membres du centre et ses bénévoles l'ont aidé à se réinsérer dans la communauté.

Après des échanges riches sur nos expériences professionnelles respectives, nous avons mangé au réfectoire du centre en compagnie d'éducateurs, d'agents de probation et de résidents de la maison de transition.

Intervenante: Nicole LAROCHE,
Travailleur social, Directrice du Centre d'Aide aux victimes d'actes criminels de Sherbrooke
(Région de l'Estrie).
nicolelaroche@belinet.ca
Rapporteur: Sonia Simon

Jeudi 20 mai 2011

Le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de l'Estrie(CAVAC)

1. Cadre général

Les CAVAC ont été créés en 1988 suite à la loi d'aide aux victimes d'actes criminels, le Ministère de la Justice souhaitant ainsi renforcer l'aide aux victimes, jugée alors insuffisante¹.

Il existe 17 CAVAC au Québec et 58 points de service (dans les Palais de Justice) qui ont pour mandat d'accueillir les victimes.

Les CAVAC sont des organismes à but non lucratif, dont le conseil d'administration est issu de la communauté.

Ils regroupent différents intervenants : travailleurs sociaux, criminologues, psychologues et éducateurs.

La multidisciplinarité des intervenants permet ainsi une intervention psycho socio judiciaire adaptée, permettant aux victimes de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible.

Les CAVAC sont là pour aider les victimes à surmonter les conséquences physiques, psychologiques ou sociales d'un crime, et pour aider ces mêmes victimes à obtenir une indemnisation pour les préjudices subis.

Chaque CAVAC offre ainsi des services spécialisés à toute personne, de tout âge, victime ou témoin de tout acte criminel, et à ses proches, que l'auteur de crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Les CAVAC offrent des services gratuits et confidentiels.

2. Services proposés

Les CAVAC offrent diverses formes d'aide, dont voici les principales :

l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire : elle consiste à évaluer les besoins et les ressources de la personne victime d'un acte criminel. A la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.

L'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel, qu'il s'agisse des grandes

¹ Dans les années 1970, avaient déjà été créés les maisons d'aide d'hébergement (réservées aux femmes) et les CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel).

étapes du processus judiciaire, du programme d'indemnisation des victimes, INFOVAC-Plus (envoi postal à chaque victime de la déclaration de la victime), ou des indemnités auxquelles elle peut avoir droit.

A noter que concernant l'indemnisation, la victime doit effectuer sa demande à IVAC (Direction de l'Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels) dans l'année qui suit la dénonciation de l'acte criminel.

IVAC est notamment financé par le système de la « contribution volontaire », à savoir que chaque contrevenant au code de la route verse une somme à IVAC par le biais du paiement de sa contravention.

l'assistance technique nécessaire pour que la victime puisse remplir différents formulaires, et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation

l'orientation de la victime vers les des services spécialisés, tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter

l'accompagnement de la victime dans ses démarches auprès des ressources médicales et communautaires, et l'accompagnement auprès de l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier.

Ainsi, les CAVAC sont destinataires des coordonnées de toutes les victimes qui ont porté plainte, coordonnées qui leur sont communiquées par le Procureur.

l'intervention immédiate ou BICEPS (Brieveté, immédiateté, centration sur soi, espoir, proximité, simplicité) : lorsqu'un policier intervient sur une scène de crime avec la présence de victimes, il a la possibilité de contacter les professionnels du CAVAC (qui ont obligation de répondre dans les 30 minutes) afin qu'ils prennent en charge le plus rapidement possible la ou les victimes.

La Justice Alternative

Le Pont

« Les organismes de justice alternative considèrent qu'en matière de gestion d'infractions, de litiges et de conflits, il est primordial que les personnes concernées participent le plus activement possible au processus de règlement dans le respect des droits de chacun. Ce processus doit être mis en place dans le respect de la dignité des personnes concernées. De plus, il doit s'inscrire dans l'optique de la réparation des torts et de l'éducation des personnes impliquées »².

Contexte de la Justice alternative

En 1974, en Ontario, une expérience menée par un agent de probation et un bénévole permet d'expérimenter avec succès une médiation entre les adolescents ayant commis des délits et les personnes victimes.

En 1977, à Montréal, le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) organise un projet reposant sur la justice réparatrice et qui favorise la déjudiciarisation des jeunes en impliquant collectivité, personnes victimes et adolescents.

En 1984, le Québec adopte la Loi que les jeunes contrevenants et adopte le slogan « Aider les jeunes contrevenants à réparer...c'est faire un bon coup ! ».

En peu de temps, le Québec voit naître 35 organismes orienteurs qui travailleront avec les jeunes contrevenants. En 1989, ils se regroupent (Regroupement des organismes de Justice alternative du Québec) et Le PONT deviendra un membre actif de ce regroupement.

Le Pont

Le Pont est un organisme communautaire à but non lucratif, qui s'adresse aux personnes touchées de près ou de loin par un conflit, litige ou infraction.

Les processus de règlement proposés s'inscrivent dans l'optique de réparation des torts et de l'éducation des personnes concernées. Ainsi, l'organisme de justice alternative (OJA) vise à ce que ces personnes participent le plus activement possible aux démarches de règlement dans le respect des droits et de la dignité de chacun.

Les services sont disponibles sur toute la région de l'Estrie. Comme pour les 36 autres OJA membres du Regroupement, Le PONT s'insère dans un mouvement de transformation sociale, en favorisant des rapports plus harmonieux entre les membres de la communauté.

Les missions du Pont

Intervention dans le cadre de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) :

La LSJPA concerne les adolescents âgés de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction au Code Criminel. La loi prévoit les mesures extra-judiciaires qui permettent de diminuer le recours aux

² In *Le Pont, organisme de Justice alternative*, La justice alternative en Estrie, l'histoire du Pont 1984-2010.

procédures judiciaires et les sanctions judiciaires (peines).

Le Pont est chargé, pour la région de l'Estrie, de préparer et d'accompagner la personne victime et l'adolescent dans l'organisation de certaines mesures et sanctions prévues par la loi.

Exemple de mesures et sanctions :

- . le renvoi communautaire : mesure de développement des habiletés sociales ou de travaux communautaires (pour des délits mineurs)
- . la consultation avec la personne victime : il s'agit de l'informer, recueillir son point de vue et l'inviter au processus socio-judiciaire
- . la mesure de réparation envers la personne victime : elle sera issue soit d'une recommandation de la victime, soit d'un accord négocié entre la victime et l'adolescent dans le cadre d'une médiation pénale.
- . les travaux communautaires et bénévoles : 120 heures maximum sur une période de 6 mois.
- . le dédommagement financier
- . le développement des habiletés sociales : activités de formation, intégration sociale ou soutien

Mise en place d'initiatives touchant tous les publics :

. la médiation citoyenne : mode de gestion des conflits par et pour les citoyens. Il s'agit d'une structure de règlement des différends qui s'appuie sur les personnes d'un milieu donné (quartier, municipalité, village, coopérative d'habitation, etc.). Le PONT forme ainsi des citoyens s'impliquant à titre de médiateurs bénévoles.

. la médiation scolaire : le programme « Passerelles » permet à un milieu scolaire de niveau préscolaire, primaire, secondaire, collégial ou universitaire d'être formé en médiation, afin de favoriser le rapport harmonieux entre tous les acteurs d'une école. Il permet d'outiller les individus afin qu'ils soient en mesure de gérer eux-mêmes leurs conflits. La force du programme réside dans l'utilisation des compétences personnelles et professionnelles de chacun des acteurs du milieu.

Suites du voyage d'études

1. Le rapport du voyage d'études va servir d'**actes du colloque de Magog** car le budget du colloque ne permettait pas cette publication. Plusieurs ateliers n'ont pas été retranscrits car les participants n'ont pas pu participer à tout, en raison du mode d'inscription individuelle aux ateliers. Le rapport sera adressé aux partenaires, ainsi qu'à l'Ambassade de France au Canada. Certains ateliers auraient pu donner lieu à restitution intégrale vu l'apport de l'atelier mais nous ne l'avons pas fait en raison des restrictions de diffusion liées aux droits d'auteur.
2. L'école nationale d'administration pénitentiaire d'Agen envisage d'**accueillir en retour un voyage d'études** à construire avec les partenaires québécois. L'invitation a été communiquée aux partenaires québécois.
3. L'OFQJ est vivement intéressé à ce **que le voyage d'études puisse avoir une suite, d'une part dans les échanges que les participants auront pu avoir entre eux et avec leurs partenaires québécois, en termes d'échanges de bonnes pratiques** et de transfert de savoir-faire autant qu'en termes informels de contacts et de réseaux professionnels. La facilité des contacts via les NTIC rend en effet cette dynamique tout à fait concrète, indépendamment même des rencontres physiques en France ou au Québec. Déjà, au moment où sont écrites ces lignes, des contacts sont noués.
4. Pour ce faire, l'OFQJ a souhaité créer une plateforme numérique, en complément de son site internet, afin de : dynamiser le réseau de ses participants, en leur proposant de nouveaux services adaptés : informations générales, aide personnalisée au départ, logement, emploi, bons plans, espace personnel. d'optimiser le maillage des réseaux, en proposant à chacune de nos délégations la création d'un espace dédié, dont elles assureront la gestion : préparation amont, suivi du projet, présentation des résultats de retour, actualisation de l'information, création et animation de groupes de travail, création et stockage de fonds documentaires. Une page de la plate-forme sera dédiée au groupe des partenaires et participants du voyage d'études « questions pénitentiaires ».

De manière générale, l'OFQJ cofinance des voyages et séjours de jeunes des deux pays désirant compléter leur formation ou travailler dans le pays partenaire.

<http://www.ofqj.org/>

5. D'autre part, l'OFQJ est intéressé à ce **que la dynamique se poursuive et que la thématique de la criminologie puisse donner lieu à d'autres voyages d'études dans l'avenir.**

L'OFQJ développe des missions professionnelles thématiques, c'est dans ce cadre qu'a été organisé le voyage d'études.

Ce programme est axé sur le perfectionnement professionnel, l'échange d'expertises et de savoir-faire, le développement de réseaux de partenaires.

Il s'agit de missions organisées sur 1 à 3 semaines à l'initiative de l'OFQJ, autour d'un événement phare et de rencontres avec des professionnels québécois avec une grande diversité de projets dans les secteurs économique, culturel et social. (Mode, TIC, agroalimentaire, énergies renouvelables, théâtre, danse contemporaine, cinéma, engagement citoyen, lutte contre les discriminations, etc.).

<http://www.ofqj.org/espace/professionnels-entrepreneurs?q=book/mission-professionnelle-thematique>

S'agissant de la criminologie, les partenaires sont très intéressés à renouveler le voyage d'études en 2012 et **le SAPC a offert une inscription gratuite au colloque 2012 de Magog qui sera tirée au sort entre les participants au voyage d'études 2011 intéressés à y retourner en 2012.**

L'OFQJ ne finance pas deux fois les mêmes participants, mais **il est envisageable que le colloque puisse intégrer une dimension d'approche comparée et que des contributeurs français puissent candidater à venir présenter leurs travaux l'an prochain.** Parmi eux, il est tout à fait à attendre que des participants de 2011 proposent une intervention orale dans un des ateliers du colloque. Il appartiendra bien entendu au comité scientifique du colloque d'étudier la recevabilité scientifique et pédagogique des propositions d'intervention, et aux partenaires financeurs l'opportunité de financer le déplacement de ce ou ces contributeurs.

Le partenariat avec l'OFQJ a permis à cette délégation de l'ENAP de découvrir et d'échanger sur le système pénitentiaire québécois et canadien. Compte tenu du statut de l'OFQJ, il est tout à fait possible d'envisager d'étendre ce « regard croisé » et de travailler à la constitution d'une délégation franco-québécoise, qui pourrait se rendre en pays tiers et constituer ainsi un cycle de formation.

- 6. Le partenariat avec l'ENAP pourrait être étendu dès l'an prochain à l'INHESJ** (institut des hautes études de la sécurité et de la justice, institution publique dépendant des ministères de l'Intérieur et de la Justice à Paris), voire à l'ENSP (école nationale de la sécurité publique), ce qui pourrait élargir l'origine professionnelle des participants à des jeunes magistrats et des jeunes commissaires, par exemple.

Cette année déjà la session nationale de l'INHESJ a organisé son propre voyage d'études du 15 au 21 mai à Montréal.

Les modèles policier et judiciaire québécois présentés aux auditeurs de l'INHESJ

Une délégation française de 160 auditeurs de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) s'est rendue au Québec du 15 au 20 mai dans le cadre d'un voyage d'études. L'INHESJ est un organisme public chargé de former les cadres et hauts dirigeants des organismes civils, policiers et militaires sur les questions de sécurité et de justice.

Durant leur séjour au Québec, les auditeurs ont été reçus par la Sûreté du Québec, l'École nationale de police du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et le ministère de la Justice. Une journée à Ottawa leur a également permis de rencontrer différents représentants du gouvernement fédéral et de la Gendarmerie royale du Canada.

Cette mission, coordonnée conjointement par la Sûreté du Québec, FRANCOPOL (Réseau international francophone de formation policière) et l'INHESJ, démontre une nouvelle fois le dynamisme de la coopération franco-québécoise sur les questions de sécurité et de justice.

Source : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/france/>

L'INHESJ expérimente sous la direction d'Eric Péliçon une session régionale jeunes sur la sécurité ouverte aux étudiants et professionnels de moins de 35 ans, le voyage d'études annuel au Québec pourrait être la suite logique de la session régionale jeunes pour une partie du public l'ayant suivie avec succès.

<http://www.inhesj.fr/>

6. De la même façon, il a été discuté de l'intérêt d'**élargir le partenariat autour des questions de criminologie à la Belgique**, pays francophone très mobilisé sur ces questions, voire à d'autres pays francophones comme la Roumanie, partenariat spécifique que l'INHESJ pourrait financer. Eric Pélisson va prendre les contacts nécessaires. Il existe un office Wallonie-Québec de la jeunesse qui a un objet social proche de l'OFQJ et qui est intégré au Québec au sein de la structure unique LOJIQ.

LOJIQ:

<http://www.lojiq.org/>

Développement professionnel :

LOJIQ encourage les jeunes professionnels dans le développement de leur carrière et de leurs compétences, en favorisant l'accès à des réseaux de partenaires internationaux et l'échange d'expertise et de savoir-faire. Ce programme s'adresse aux jeunes professionnels de tous métiers et disciplines, ainsi qu'aux artistes et artisans.

LOJIQ soutient les jeunes professionnels qui souhaitent :

- Réaliser une activité de création et de diffusion artistique;
- Participer à un événement (colloque, salon, festival, université d'été);
- Prendre part à une formation de courte durée;
- Effectuer un stage en milieu de travail;
- Réaliser un séjour de recherche;
- Développer un réseau de contacts internationaux.

Critères d'admissibilité des jeunes professionnels

- Professionnels de toutes disciplines et métiers;
- Jeunes créateurs, gestionnaires et travailleurs québécois du milieu des arts et de la culture.

Office Wallonie Québec de la jeunesse:

<http://users.skynet.be/bij/oqwbjbij.htm>

Marianne Manes, chargée du suivi de cette formule: marianne.manes@cfwb.be ou 02-227 52 76

7. Le congrès « décroisonner nos actions » : Ce congrès célébrera les 50 ans de criminologie en Québec, il est organisé conjointement par la société de criminologie du Québec et l'association canadienne de justice pénale. Il aura lieu les **26-29 octobre 2011, au château de Frontenac à Québec**. Il pourrait être utile qu'un représentant français au moins puisse assister à ce colloque qui est un événement essentiel pour les Québécois.

<http://www.societecrimino.qc.ca/>

<http://www.ccja-acjp.ca/fr/>

8. Echanges de fonctionnaires

Le **programme franco-québécois d'échanges de fonctionnaires (PEF)** est animé par le consulat de France au Québec. La Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), commission de compétence générale, est le principal mécanisme institutionnel de coordination des échanges entre les administrations québécoise et française. Elle est en cette matière l'incarnation de la relation directe et privilégiée entre les gouvernements du Québec et de la France. Cette coopération répond aux orientations définies lors des rencontres alternées des premiers ministres français et québécois.

Le programme franco-québécois d'échanges de fonctionnaires (PEF) a été lancé à la suite d'un accord de principe entre les deux premiers ministres de France et du Québec conclu le 3 novembre 1977. Le PEF s'insère dans un programme de coopération franco-québécois de modernisation de la gestion publique.

Ce programme a pour objectif principal de mettre en commun des pratiques innovantes. Les échanges devront mettre l'accent sur la relève, sur l'échange d'expertise dans des secteurs de pointe de même que sur l'apprentissage de nouvelles pratiques permettant l'amélioration des façons de faire dans la fonction publique d'origine.

Critères d'admissibilité au PEF :

Pour être admissibles au programme les candidatures devront répondre aux critères suivants :

- . servir d'outil de développement pour les administrations publiques en permettant la recherche de solutions à des problèmes complexes ou le développement des relations internationales dans des secteurs d'activités ciblés ;
- . développer la coopération entre les administrations publiques française et québécoise ;
- . enrichir les pratiques dans leur domaine d'activité en fonction d'objectifs visés par leur organisation ;
- . appuyer les priorités gouvernementales définies lors des visites alternées des premiers ministres et mises en œuvre par la CPCFQ ;
- . s'inscrire dans les activités de modernisation de l'administration publique, notamment celles visant le développement d'une relève en gestion.

Le PEF est destiné à des membres permanents du personnel professionnel ou d'encadrement des fonctions publiques française et québécoise. En règle générale, les participantes et participants devront posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine concerné. L'approbation du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme est requise. Les séjours sont en général d'une durée comprise entre un et six mois : cette durée pourra toutefois être prolongée d'un commun accord jusqu'à concurrence de vingt-quatre mois. Ils débutent pendant l'année suivant l'acceptation officielle de la candidature.

<http://www.consulfrance-quebec.org/spip.php?article14580>



Conclusion

Le voyage d'études à Magog et Sherbrooke du 13 au 21 mai 2011 fut une première enrichissante à de nombreux points de vue :

- pour la participation d'une délégation française à un colloque incontournable sur les questions de criminologie ;
- pour l'approfondissement des rencontres franco-québécoises sur une thématique nouvelle ;
- pour les échanges de bonnes pratiques, formels et informels, noués autour de ce voyage d'études et par la suite ;
- pour les rencontres interprofessionnelles entre participants français dans le sens du décloisonnement ;
- pour les perspectives de suites de ces rencontres en France et au Québec ;
- last but not least pour le plaisir de la rencontre avec nos cousins québécois.

Le matériau de connaissances et de bonnes pratiques rapporté de ce voyage d'études pourra utilement être exploité :

- par la publication des notes prises par les participants comme actes du colloque par les organisateurs québécois ;
- par la diffusion du présent rapport sur divers sites internet publics et son exploitation éventuelle par les participants au voyage d'études à fin de relecture, d'approfondissement, voire de publications ;
- par la mise à disposition du présent rapport aux professionnels et au public, au centre de documentation de l'ENAP et de l'OFQJ, voire sur leurs sites internet respectifs, pour préparer de futurs échanges et rencontres et nourrir les réflexions stratégiques sur les politiques publiques françaises ;

Le partenariat né autour de ce voyage d'études sera durable, car les échanges de bonnes pratiques entre la France et le Québec en matière de criminologie devront se poursuivre sur un sujet certes méconnu du grand public, mais qui fait l'objet d'un enjeu majeur de cohésion sociale dans un contexte de forte attente de sécurité.

Remerciements

à Daniel Camp et Léa Kichelewski, de l'OFQJ, qui ont rendu ce voyage d'études possible

à René-Matthias Hantzen et son équipe, qui ont cru dans ce projet et ont permis sa réalisation

à Liette Picard, Gaétan Cloutier et Annie Morel, et à l'ensemble des collaborateurs du SAPC, qui ont composé le programme et donné de leur temps et leur amitié



Bibliographie, filmographie, liens internet

A signaler le Congrès « décloisonner nos actions », 50 ans de criminologie en Québec, société de criminologie du Québec et association canadienne de justice pénale, 26-29 octobre 2011, château de Frontenac, Québec.

1. La Société de criminologie du Québec (SCQ) a été fondée, en juin 1960, par un groupe de personnes préoccupées par l'augmentation de la criminalité, par la nécessité d'assurer une meilleure protection publique et par le désir de mieux coordonner mais aussi d'humaniser l'intervention auprès des contrevenants jeunes ou adultes.

<http://www.societecrimino.qc.ca/>

2. L'Association canadienne de justice pénale (ACJP) est un organisme national volontaire voué à l'amélioration du système de justice pénale au Canada. L'association a été fondée en 1919. Reconnaissant que le système de justice pénale doit être centré sur la personne et répondre à ses besoins, l'Association canadienne de justice pénale se veut un organisme qui chapeaute toutes les composantes du système de justice pénale, y compris le grand public. Elle vise à promouvoir une réflexion éclairée et responsable afin de contribuer au développement d'un système de justice plus humain, équitable et efficace.

<http://www.ccja-acjp.ca/fr/>

3. Revue canadienne de criminologie et de justice pénale

<http://www.ccja-acjp.ca/fr/rcc.html>

4. L'École de criminologie de l'Université de Montréal promeut la connaissance sur les phénomènes criminels et la réflexion sur la question criminelle. La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines (psychologie, sociologie, etc.) pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'école assume la responsabilité d'un baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières. L'école de criminologie a été fondée en 1960 par Denis Szabo. Seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie, elle reçoit plus de 400 étudiants.

<http://www.crim.umontreal.ca/>

5. Programme d'études techniques policières au CEGEP (collège de Sherbrooke)

Ce programme prépare à agir en tant que policier-patrouilleur ou policière-patrouilleuse pour les différents services policiers. Il prépare également à exercer la fonction d'agent de la paix et de

préposé au service d'ordre pour les organismes publics et privés. Les policiers doivent maintenir la paix et l'ordre public, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales. L'enseignement prépare à sécuriser les victimes, arrêter les criminels, dresser des constats d'infraction et rédiger des rapports, conseiller, informer les citoyens et référer les gens à des ressources.

<http://www.cegepsherbrooke.qc.ca/officiel/index.php/programmes-etudes/programme-techniques/113-techniques-policieres>

<http://www.cegepsherbrooke.qc.ca/officiel/images/stories/communic/mono/automne2010/310.a0.pdf>

6. Bibliographie sélective

- [Questions de criminologie](#) Par Jean Poupart, Denis Lafortune et Samuel Tanner (dir.), Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2010. L'ouvrage s'organise autour de trois axes qui correspondent à de grandes thématiques qui ont été et sont toujours au cœur de la criminologie. Dans une première partie, il s'agit d'adopter « *un regard différent sur la déviance* », notamment dans la manière de comprendre et d'expliquer les expériences et les trajectoires des personnes impliquées dans ce qui est socialement considéré comme de la déviance, de la marginalité, de la délinquance ou de la criminalité. La deuxième partie de l'ouvrage traite de *la criminologie comme profession*. En France et aux États-Unis, le criminologue n'est généralement pas défini comme un professionnel. Les « services » qu'il rend relèvent-ils d'un métier ou d'une profession ? La troisième partie est consacrée aux rapports entre *criminologie et régulation sociale*. Comment opèrent les différents modes de régulation sociale ?
- [Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels](#) Par Jean Boudreau, Lise Poupart, Katia Leroux et Arlène Gaudreault, Montréal, QC : Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 2009. Il s'agit d'une édition revue et augmentée d'un guide s'adressant à toute personne désireuse de connaître les besoins des victimes et les modes d'intervention à privilégier. L'ouvrage traite de la victimologie et l'aide aux victimes, des réactions et des conséquences de la victimisation, ainsi que des besoins des victimes. Il dresse un portrait détaillé de la réalité des victimes d'actes criminels. Il aborde les compétences pour intervenir auprès des victimes, puis sur les paramètres de l'intervention et l'importance du premier contact ainsi que sur la relation d'aide. Enfin il traite du système judiciaire et de l'accès aux services.
- [Chairs incarcérées, une exploration de la danse en prison](#) Par S. Frigon et C. Jenny, Montréal: Remue-ménage, 2009. Globalement, *Chairs incarcérées* offre un portrait complet de ce que représente la danse chez les détenues du monde, mais plus particulièrement françaises et québécoises, grâce à la compagnie Point Virgule. Le projet de Claire Jenny y est délicatement décrit sous forme de récit d'expériences, parsemé de nombreuses mises en situation, de cas vécus et d'émotions partagées. L'objectif des auteurs est certainement de convaincre le lecteur que les ateliers de danse en prison ont plusieurs effets positifs sur les détenues.
- [Faire justice autrement : Le défi des rencontres entre détenus et victimes](#) Par Thérèse de Villette, Montréal, QC : Éditions Paul, 2009. Religieuse et criminologue, Sœur Thérèse amène victimes et criminels à discuter ensemble. Nouvelle approche en droit pénal, la

justice réparatrice consiste à mettre ensemble victimes et criminels afin de diminuer les impacts chez les premiers, et d'induire une responsabilisation chez les autres. Il existe plusieurs programmes de justice réparatrice dans les prisons canadiennes. Voir atelier D du colloque.

- [Profession criminologue: Analyse clinique d'aide en milieu carcéral](#) Par Philippe Bensimon, Montréal: Éditions Guérin, 2009. Universitaire, auteur et praticien, travaillant pour le ministère de la sécurité publique, il opère depuis une quinzaine d'années en milieu carcéral. L'ouvrage est le produit de ce travail de terrain. Le livre aborde le milieu carcéral, aptitudes et capacités à travailler en milieu carcéral ; la relation d'aide sous toutes ses formes, le travail du criminologue ; entre commettre ou non un acte criminel ; relation d'aide et populations carcérales en mouvance ; la pyramide des besoins contre la délinquance. L'échelle de récidive a pour objet de pronostiquer les risques de récidive à partir de 15 paramètres (infractions à l'origine de la peine actuelle, incarcérations antérieures, évasions antérieures, niveau de sécurité de l'établissement, âge de la première condamnation en tant qu'adulte, etc...).

